

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:                   M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président  
   Mme GISELLE GALICHAN, commissaire  
   M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LA GESTION DE L'EAU  
AU QUÉBEC**

**DEUXIÈME PARTIE**

**VOLUME 3**

Séance tenue le 28 octobre 1999, à 19 h 30  
Auberge Harris  
576, rue Champlain  
Saint-Jean-sur-Richelieu

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1999 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
LE PRÉSIDENT: .....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL:	
PIERRE LATRAVERSE.....	2
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE:	
CHANTAL D'AUTEUIL, HÉLÈNE GODMAIRE .....	11
FÉDÉRATION DE L'UPA DE SAINT-HYACINTHE:	
CAROLE MEUNIER, RENÉ WALASZCZYK .....	25
BOISÉ DES DOUZE:	
CAROLINE BISSON, YAN LOISELLE BLANCHARD .....	43

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT :

5                   Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Rebonjour à chacun, chacune! Il y a quelques nouvelles figures, donc je vais redire mon petit topo d'entrée.

10                  Je rappelle que le mandat de la Commission, qui va du 15 mars 1999 au 15 mars de l'an 2000, impartit à notre Commission de consulter le public de deux manières: dans une première partie qui s'est déroulée du 15 mars jusqu'à la fin d'août, une partie consacrée à l'information, à la cueillette de tous les documents pertinents au dossier, à faire sortir la problématique du dossier dans toutes les régions du Québec.

15                  Et nous en sommes maintenant à la deuxième partie qui consiste dans le dépôt de mémoires. Donc, les associations, les organisations, les individus sont invités à venir rencontrer la Commission et, dans le cadre de mémoires, essayer de convaincre la Commission des orientations qui devraient être retenues pour mettre en place la meilleure gestion possible de l'eau au Québec dans la circonstance historique dans laquelle nous sommes.

20                  Le déroulement de ce soir, comme les autres soirs, est tout simple. Nous devons entendre normalement ce soir cinq mémoires. Les mémoires sont en général des documents qui nous ont été déposés à l'avance, mais il peut aussi y avoir des mémoires oraux, qui sont quand même des mémoires préparés mais où les gens n'ont pas fait de texte à priori et viennent expliquer leur pensée devant la Commission.

30                  Nous vous demandons de vous identifier quand vous êtes appelés, de nous présenter l'essentiel de votre mémoire dans une dizaine, une douzaine de minutes puisque, en général, nous avons lu le mémoire et nous savons ce qu'il y a dedans, mais rappeler l'essentiel, les principaux points de votre intervention, ce qui permet ensuite à la Commission de causer avec vous, d'aller vérifier un certain nombre de choses pour bien saisir les aspects de votre pensée, pour comprendre exactement comment est-ce que vous vous situez.

35                  Je rappelle qu'à la fin de la rencontre, il y a un droit de rectification qui est offert à chaque personne dans l'assemblée. S'il apparaissait que dans ce qui a été dit préalablement, il y avait des inexactitudes de faits - ce n'est pas un droit de réplique, c'est un droit de rectification pour des erreurs de faits - à ce moment-là, vous venez et vous faites valoir votre point. Si vous débordez, ce sera à moi de vous couper la parole et vous ramener à l'ordre. Mais en général, ça va très bien.

40                  J'invite d'abord le Conseil régional de la faune de la Montérégie et l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel.

### M. PIERRE LATRAVERSE :

45

Je m'appelle Pierre Latraverse. Je suis le président de l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel. J'occupe aussi le poste de président du Conseil régional de la faune de la Montérégie, je suis aussi vice-président de la Table de concertation d'environnement du Bas-Richelieu et je suis aussi président du Comité ZIP du lac Saint-Pierre.

50

Je tiens à préciser que le Conseil régional de la faune de la Montérégie appuie le mémoire de l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel et que le mémoire, c'est le mémoire de l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel. Le Conseil déposera à la date limite, le 25 novembre, un mémoire écrit, mais ne désire pas être entendu. Je vous remercie.

55

L'essentiel du mémoire de l'Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel traite du fleuve entre Montréal et Trois-Rivières. Grossièrement, je pense que l'essentiel du mémoire pourrait se résumer aux recommandations que nous faisons. Je vais simplement lire les recommandations et après ça, répondre à vos questions.

60

Donc, les recommandations que nous faisons, c'est: l'établissement des juridictions respectives entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial; un guichet unique pour tous les programmes gouvernementaux s'adressant à la restauration du fleuve.

65

Ce qui a trait aux travaux compensatoires, les recommandations sont: que les promoteurs de travaux de dragage et d'entretien de la voie maritime investissent les mêmes montants en travaux de restauration des rives et des îles que le coût de ces travaux de dragage ou d'entretien, et ce, en collaboration avec les organismes à but non lucratif qui s'occupent de la restauration du fleuve; que le gouvernement du Québec s'engage solennellement à restaurer les îles du fleuve entre Montréal et Trois-Rivières et que, dans cent ans, les îles du Saint-Laurent entre Montréal et Trois-Rivières aient la même superficie qu'en 1957.

75

J'ouvre une parenthèse ici. Depuis 1957, le fleuve est ouvert à l'année. La dégradation des îles et des rives du fleuve, depuis 1957, a été plus grande que depuis que l'homme blanc est en Amérique.

80

Maintenant, à la réglementation sur la navigation de plaisance, les recommandations sont: limiter l'accès de certains chenaux et des baies aux petites embarcations; faire une campagne d'éducation populaire pour un nautisme plus respectueux du milieu naturel; réglementer la vitesse dans certains chenaux de l'archipel du lac Saint-Pierre.

85

Pour la protection des marais, des baies et des îles du Saint-Laurent, les recommandations sont: une campagne d'information publique sur la nécessité de protéger la tranquillité des marais, des baies et des îles du Saint-Laurent; l'interdiction de l'utilisation des véhicules tout-terrain dans les marais et les baies du Saint-Laurent, et une réglementation et code d'éthique sur les excursions d'écotourisme.

90                   Et au sujet de l'apparition des nouvelles îles, les recommandations sont: que les nouvelles îles et hauts-fonds intermittents du fleuve Saint-Laurent soient déclarés terre publique; que des numéros de cadastre soient accordés à ces hauts-fonds et que le propriétaire en soit le gouvernement du Québec; que le gouvernement du Québec s'assure que ces terres ne puissent être vendues à des particuliers et que le gouvernement du Québec s'assure qu'aucun développement de villégiature ou d'écotourisme ne soit permis sur ces sites.

95                   Ce sont les principales recommandations que l'Association veut faire au Bureau des audiences publiques. Et je suis tout à fait disposé à répondre à vos questions.

**LE PRÉSIDENT :**

100                  Alors, merci, monsieur Latraverse. Il y a beaucoup de choses évidemment qui sont principalement axées dans votre mémoire sur la conservation puis aussi l'écotourisme. Je pense que le terme de «l'écotourisme» est fort important et pose des défis particuliers. On y reviendra.

105                  Mais d'abord, je voudrais voir jusqu'à quel point vous exigez, et vous dites:

110                  «Les promoteurs de travaux de dragage et d'entretien de la voie maritime investissent le même montant en travaux de restauration des rives et des îles que le coût de ces travaux de dragage ou d'entretien et ce, en collaboration avec les organismes à but non lucratif qui s'occupent de la restauration du fleuve.»

115                  Il est rare que la mesure de ça... quand c'est Hydro-Québec, des fois, c'est 1 %. Certains organismes vont donner 2 %, 3 %. Mais vous, vous voulez le montant équivalent. Pouvez-vous m'expliquer un peu la chance de réussite d'une demande comme ça.

**M. PIERRE LATRAVERSE :**

120                  Il y a très peu de chance de réussite d'une demande comme celle-là. Je vais dans l'extrême, et ceci est, à mon avis, le cas extrême. Depuis qu'ils ont commencé à draguer le fleuve, surtout entre Trois-Rivières et Montréal, le plus gros des problèmes se situe entre Trois-Rivières et Montréal. On ne fera pas de cours de géologie ici, mais la mer de Champlain, en acides et sédiments, ce sont tous des sédiments... c'est des argiles. Dans la région du lac Saint-Pierre, avant de prendre la roche, les forages qu'on a faits donnent environ 250-275 pieds de dépôts fluviaux glaciaires avant de toucher ce qu'on appelle la roche mère.

125                  Il y aura toujours des travaux d'entretien si Montréal veut demeurer compétitif. Or, tous ces travaux-là ont été faits sans aucune compensation. Il n'y a aucune compensation qui a été faite, à part la compensation du dragage sélectif des hauts-fonds du Saint-Laurent qui a été faite en 1998-1999. Jamais avant le gouvernement fédéral n'a investi dans la protection des îles, a investi dans la protection des rivages du fleuve et les causes que le surcreusement du fleuve a occasionnées.

135 Le surcreusage du fleuve a fixé le delta et le delta est en train de s'éroder. Et il s'érode à une vitesse telle que depuis l'arrivée de l'homme blanc en Amérique, il avait été moins touché jusqu'en 1957 que de 1957 à l'an 2000, la perte de terrain est énorme. Et si on prend des photographies aériennes de 1957, puis qu'on regarde qu'est-ce qui a été perdu entre 1957 et l'an 2000, il n'y a pas de prix pour ça.

140 Ce sont des milieux tout à fait exceptionnels. Il y a environ dans le monde peut-être trois ou quatre deltas importants, comme le delta du lac Saint-Pierre, qui existent. Et on est en train, pour des raisons uniquement économiques, pour que Montréal devienne une plaque tournante du porte-conteneurs, de sacrifier un milieu qui est tout à fait exceptionnel.

145 Et tout l'ensemble des conséquences, si je prends l'exemple du surcreusage, le fait que peut-être même dans la région de Saint-Jean-sur-Richelieu, que ce soit beaucoup plus creux dans le coin de Sorel, tous les sédiments, tous les fossés qui ont été redressés par les agriculteurs, ça fait un appel qui est plus grand. Il y a un courant qui est plus fort. Il y a une sédimentation importante.

150 Aussitôt qu'un organisme arrive pour demander l'aide quelconque du gouvernement - exemple, pour nettoyer les entrées des baies, nettoyer les entrées des chenaux - on a une difficulté énorme à faire valoir notre point de vue, puis on n'a pas les argents nécessaires. À ce moment-là, il faudrait que ceux qui font ces travaux-là investissent le même montant. Qu'ils investissent le même montant, ils peuvent l'investir de deux façons. S'ils enlèvent un mètre cube de sédiments dans le fond du fleuve, ils peuvent déplacer un mètre cube de sédiments ailleurs.

160 Et c'est ça que je dis dans le mémoire, quand la benne est là puis qu'elle creuse le milieu du fleuve, si l'entrée du chenal de l'île aux Corbeaux ou bien la sortie du chenal de l'île aux Corbeaux a besoin d'être nettoyée, pourquoi qu'ils ne le feraient pas? Ils sont là, ils sont sur place. On a toutes les difficultés du monde à enlever une pelletée de terre en quelque part pour nettoyer au point de vue écologique, puis quand c'est le gouvernement fédéral qui décide de creuser le fleuve, il n'y a pas d'audience publique, il n'y a pas rien.

165 Nous autres, on en a fait, on a fait peut-être dans les alentours d'un demi-million de dollars pour un organisme de petits culs comme nous autres, ceux de la restauration des berges. Ça fait vingt ans qu'on travaille là-dessus. Personnellement, moi, ça fait peut-être bien dix-douze ans que je me bats pour conserver les îles, pour conserver le milieu le plus naturel possible. Les difficultés que nous avons à obtenir la moindre aide, le moindre encouragement à faire ce genre de travaux là par les difficultés qui nous sont mises, c'est quasiment insurmontable. C'est pour ça que je dis, les mêmes montants doivent être mis, mais ils ne doivent pas nécessairement être mis sous forme d'argent. Ils peuvent être mis sous forme de travaux en tant que tels.

175 Si je prends les exemples de l'année passée, les exemples du FRHAP, les exemples du dragage sélectif des hauts-fonds du Saint-Laurent, où est-ce qu'on vient juste de terminer

des travaux de restauration des berges de l'île aux Corbeaux, les demandes d'autorisation à MPO, les demandes d'autorisation au MEF, c'est-à-dire le ministère de l'Environnement, à Longueuil, les demandes à Environnement Canada à Québec pour que ces travaux de restauration là soient faits, c'est tout moi qui les a faites. J'ai tout monté le projet. La Société du port de Montréal n'a pas eu à faire ça.

C'est tout un ensemble qui fait qu'à un moment donné, quand on arrive puis qu'on fait ces genres de projets là, c'est comme si on venait de combler les lacunes environnementales des grands décideurs. Eux autres, ils ont décidé qu'ils creusaient le fleuve parce que Montréal veut être encore une fois une plaque tournante du porte-conteneurs.

Il y a des lacunes dans leur programme environnemental. Ils nous demandent aux organismes à but non lucratif: «Bon, on va vous donner quelques petites pinottes, puis essayez de faire le plus possible avec ça.» Je suis bien prêt à travailler, mais si on avait... quand que la machinerie est là, pourquoi faire qu'un coup que la machinerie est repartie, il faut refaire d'autres demandes, il faut refaire tout un processus? Elle est déjà là la machinerie. Pourquoi faire qu'ils ne le prendraient pas pour faire les travaux compensatoires nécessaires?

C'est sûr que pour ces grandes entreprises là, faire les travaux compensatoires, les ingénieurs ne travailleront pas là-dessus, ils vont juste vérifier les plans. C'est tout du monde à but non lucratif qui va faire ces travaux-là. Puis ça, ça ne coûte rien à ces compagnies-là. C'est un peu dans ce sens-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Des travaux compensatoires, pour moi, ça sonnait autre chose. Ça sonnait plus d'autres types de travaux. Mais c'est correct, j'ai compris.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

J'aimerais, monsieur Latraverse, que vous me donniez une sorte de description de ce que ça signifie le passage d'un bateau à fort tonnage dans le fleuve, au niveau de ce que les vagues apportent et tout ça.

**M. PIERRE LATRAVERSE :**

Premièrement, je ne peux pas décrire ça à brûle-pourpoint comme ça si vous ne me spécifiez pas la saison, la hauteur du niveau de l'eau, puis comment le bateau est chargé.

Si je vous donne un exemple, le printemps, quand que la glace part, fin février, fin février quand le soleil commence à manger la glace ou que la glace commence à devenir noire un peu, bien, les bateaux passent assez vite pour pas que les brise-glace aient à passer. C'est une question d'économie qu'on pourrait dire sociale.

Si le bateau va plus vite, il fait plus de vagues. Il fait plus de vagues, la glace commence à pourrir, il y a des plus gros morceaux de glace qui partent, bien, ces plus gros morceaux de glace là qui partent, qui arrivent dans des îles de sable qui, elles, sont encore gelées, puis qu'ils rentrent dedans, un morceau de glace de deux-trois tonnes qui rentre dans une île dont la façade est encore gelée parce que l'eau était haute à l'automne, il en part une galette, mes amis, des fois deux mètres, trois mètres. Ça, ça s'en va. Ça s'en où? Ça s'en va dans le chenal des bateaux.

Le fleuve, avant 1957, il n'y avait rien sur le bord du fleuve. Le monde le savait. Ils vivaient avec le fleuve. Il n'y avait aucune construction. L'eau embarquait sur les terres parce que le fleuve n'était pas aussi creusé, il n'était pas aussi profond. Ça fait qu'il y avait une répartition beaucoup plus grande. Là, c'est tout des murs de ciment, des murs de béton. Ça fait que le fleuve, il est comme confiné. Ça fait que quand ça arrive, les seules places qu'il reste des milieux naturels, ce sont les îles, les îles qui sont dans le milieu du fleuve. Ça fait qu'eux autres, ils mangent leur claqué en pleine face. Puis là, ça s'en va. Ça s'en va où? Dans le fond du chenal des bateaux. Puis là, à un moment donné, qu'est-ce que tu dis: «Oup! un autre surcreusage.»

Ça va toujours être comme ça. C'est pour ça qu'on fait une recommandation dans le sens qu'on a cent ans pour remettre le delta comme il était. Il y a des îles dans le coin de Contrecoeur, c'est la même chose, qui sont disparues. Ça disparaît, les hauts-fonds disparaissent, puis ils se reconstruisent ailleurs. Puis en même temps qu'ils se reconstruisent ailleurs, il y a du monde qui sont tout de suite prêts à vouloir les avoir ces îles-là, qui demandent des numéros de cadastre.

Il y a toute une problématique là-dessus, qui est fonction de comment le fleuve est rendu une voie, je pourrais dire... pas une autoroute, mais quasiment. Puis l'autoroute est quasiment rendue avec deux murs de ciment, partir de Sorel à Montréal, puis partir de Berthier à Montréal. Essayez d'aller vous promener sur le fleuve pieds nus dans l'eau, plus de place. Moi, quand j'étais petit gars, on pouvait partir puis se promener en masse sur le long du fleuve. Le fleuve appartenait à tout le monde. Là, le fleuve est privatisé d'une façon éhontée. Il ne nous appartient plus.

Puis pourtant, ce mosus de fleuve là, c'est lui qui nous a donné naissance en Amérique, c'est à cause de lui que quand il y a eu des coups durs, le monde était capable de pêcher, ils étaient capables de chasser. Ils vivaient avec le fleuve. Aujourd'hui, ce lien-là, il est coupé, il n'y en a plus. Puis tout ce qui reste, puis tout ce que le monde veulent, c'est des murs de soutènement, parce que des murs de soutènement, c'est beau, c'est propre, c'est «clean».

Ça fait que quand le bateau passe, pour revenir à votre question, dépendant des conditions... je vous ai donné le printemps. L'été, c'est d'autre chose. L'été, quand l'eau est basse comme cette année, quand un bateau passe, il tire l'eau, ce qu'on appelle le tirant d'eau. Bien, cette année, le tirant d'eau, c'était à peu près 25-30 pieds. Là, tous les joncs s'en viennent, ils se penchent sur un bord, les poissons, oup! puis là, après ça, oup! puis là, ça

265 repasse sur l'autre bord. Tu sais, c'est un stress pour la végétation, pour la faune aquatique. Pourquoi? Parce que le fleuve est toujours creux.

270 Puis si vous prenez l'exemple de cet été, le profil d'équilibre du surcreusage du fleuve fait en sorte que le terrain, je ne sais pas, moi, le fossé agricole dans le coin de Saint-Ours, qui est tout de même loin du bord du fleuve, va faire en sorte qu'il y a un appel d'eau plus important. Les cultivateurs vont avoir rectifié, ils vont avoir enlevé les courbes, ça fait que là, il va y avoir encore plus de sédiments qui vont s'en aller. Bien, ces sédiments-là vont pogner la rivière Richelieu. Puis quand ils vont arriver à l'embouchure de la rivière Richelieu, des fois il manque de courant, ça fait que oup! ça sédimente. Ça sédimente à l'entrée des îles. Ça sédimente à l'entrée de la rivière Richelieu. Puis le BAPE a eu toute la problématique du quai 14 et 15 à Sorel, puis on ne reviendra pas là-dessus. Mais c'est la même chose. Dépendant des conditions, dépendant des saisons, il y a plus ou moins des effets qui ne sont pas semblables. Puis la même chose que je pourrais bien dire, le pire, c'est le printemps.

280 Puis tu sais, c'est comme une question d'économie en quelque part. Est-ce que ça vaut la peine, pour que Montréal demeure un port de mer puis qu'il y ait un porte-conteneurs qui profite à l'ensemble du Québec, de saccager les îles qu'il reste, qui font partie d'un héritage collectif? Le fond du fleuve, c'est collectif. Ça n'appartient pas au port de Montréal. Ça n'appartient pas à des compagnies particulières. Puis le fond du fleuve, essayez de savoir à qui il appartient?

290 C'est pour ça qu'on dit, la juridiction provinciale ou la juridiction fédérale, quand tu fais des travaux, puis à un moment donné si tu es sur le bord d'une île, tout de suite, oup! tu as Environnement Québec qui est là, qui va regarder, Environnement Canada va venir faire son tour, Pêches et Océans, la Garde Côtière. Si je vous contais les fameuses batteries sur le long de l'île aux Corbeaux puis sur le long du fleuve à l'île Lapierre, il y a eu un imbroglio là-dedans à s'arracher les cheveux sur la tête. Il y en a, on pourrait en conter longtemps là-dessus.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

295

Est-ce que vous pensez que les sédiments dragués pourraient être utilisés pour des travaux de consolidation ou d'aménagement des îles et des rives, plutôt que d'être lestés en eaux libres au milieu du lac Saint-Pierre?

300

**M. PIERRE LATRAVERSE :**

305

On l'a déjà proposé. On l'a proposé souvent, ça, mais c'est une question d'économie. Il y a des endroits que les sédiments pourraient être utilisés, il va de soi. Il est évident que si vous allez juste à côté du quai de Fer et Titane à Sorel, peut-être que ce n'est pas la meilleure place pour prendre les sédiments. Mais si vous allez dans le milieu du lac Saint-Pierre ou si vous prenez les belles dunes de sable qu'ils ont écrêtées cette année, il y a une partie de ces sédiments-là qui pourrait nécessairement être utilisée.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

310

Oui, selon leur caractérisation, évidemment.

**M. PIERRE LATRAVERSE :**

315

Oui, c'est ça, voilà.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

320

L'écotourisme, il y a de plus en plus... pas de plus en plus, mais disons j'ai pris connaissance d'un certain nombre d'articles négatifs sur l'écotourisme, dans le sens que ce tourisme-là n'a d'écologique que le nom, que les pratiques dans certains cas sont aussi dommageables à l'environnement que le tourisme traditionnel ou motorisé. Qu'est-ce que vous pensez de cette affirmation-là?

325

**M. PIERRE LATRAVERSE :**

330

Ça dépend comment c'est fait. Ça dépend comment l'écotourisme est fait. Ça dépend comment il est - comment je pourrais dire ça - comment il est encadré. Il y a des compagnies d'écotourisme...

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

La chasse et la pêche, est-ce que vous considérez que c'est de l'écotourisme?

335      **M. PIERRE LATRAVERSE :**

Non.

340      **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Parce qu'il y a un prélèvement?

345      **M. PIERRE LATRAVERSE :**

Pas nécessairement. Pour moi, l'écotourisme, ce n'est pas ça. Ça, ça fait partie des moeurs... ça, c'est une autre affaire. Ça, c'est de la culture. La chasse et la pêche dans la région du lac Saint-Pierre puis sur le long du fleuve, ça fait partie de la culture québécoise. Dans notre bout, en tout cas, moi, je viens du fin fond de Sainte-Anne-de-Sorel, pour moi, la chasse, la pêche, c'est la culture.

350      La culture, on ne l'a pas abordée. Je pourrais en parler un peu. Quand, en 1957, ils ont commencé à casser la glace, il y avait encore des familles sur l'île de Grâce, qui vivaient d'une agriculture paysanne, mais dans le sens pas péjoratif du terme, dans le sens noble du terme, qui travaillaient de façon adéquate et qui vivaient aussi avec la chasse et la pêche. Et ça a toujours été, ce sera toujours... moi, de toute ma souvenance, la chasse et la pêche font partie de la culture du pays de Germaine Guèvremont.

360      L'écotourisme, pour nous, la définition qu'on en a, c'est du monde qui viennent de Montréal, qui viennent de grands centres, qui ne connaissent pas le fleuve, qui vont prendre quelqu'un qui va être embarqué dans un bateau ou dans une chaloupe, puis qui n'ont jamais vu ça, puis qui vont se promener dans les îles. Mais il y en a du monde là-dedans qui amènent du monde dans leur chaloupe, ils font de l'écotourisme, puis là, bien, ils passent à travers les îles quand elles sont inondées.

365      Moi, j'ai un chalet dans les îles de Sorel. Il est bâti sur des pilotis de douze pieds de haut. L'année passée, il manquait à peu près deux pieds, deux pieds et demi avant que l'eau embarque dedans. Je l'ai bâti après l'inondation de 1976, la plus grosse qu'on avait connue, puis je l'ai mis deux pieds et demi, trois pieds au-dessus. 76, quatorze pieds; v'là deux ans, douze pieds.

370      Quand il y a douze pieds d'eau par-dessus une île, puis que tu te promènes en chaloupe avec un 50 forces en arrière, avec douze touristes dedans, puis que tu courailles les canards, puis que tu courailles les bernaches, puis que tu courailles les hérons, moi, ça, je n'appelle pas ça de l'écotourisme. Ça, ce genre d'écotourisme là, je serais contre. Mais il n'y a rien qui le réglemente. Le gars, il peut partir, il peut avoir son walkie-talkie, il peut avoir son radio, il peut avoir tout son équipement de sécurité, un coup qui est sur le fleuve, s'il fait ce qu'il veut, puis qu'il n'y a jamais personne pour le contrôler, qu'il n'y a jamais personne pour lui dire: «Tu

passes dans les chenaux qui sont navigables», c'est une autre paire de manches. Puis ça existe.

380

À un moment donné, j'ai vu une grande aigrette, un printemps. J'ai eu le malheur de le dire à quelqu'un qui était ami avec du monde qui faisaient de l'écotourisme. Je peux vous dire que la semaine d'après, il y avait trois, quatre chaloupes qui couraillaient autour. Après ça, j'ai appris à fermer ma boîte, je le dis plus. Je les dis plus ces affaires-là. Il faut quasiment cacher ces richesses pour pas qu'il y ait trop de pression là-dessus.

385

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, vous cachez votre aigrette!

390

**M. PIERRE LATRAVERSE :**

Oui, dans un certain sens.

395

**LE PRÉSIDENT :**

C'est sur ce bon mot qu'on va se quitter, monsieur Lataverse. En tout cas, ce n'est pas long, quand on vous pose une question, qu'on voit que la fibre de quelqu'un qui connaît le fleuve profondément apparaît.

400

Il y a peu de gens qui sont venus nous présenter de mémoires sur le fleuve et ses problèmes et les problèmes justement qui sont conséquents à la navigation sur le fleuve, à la grande navigation sur le fleuve. Il y a quelques mémoires. Mais le vôtre, là-dessus, est très direct et fort intéressant. Alors, je vous remercie beaucoup.

405

**M. PIERRE LATRAVERSE :**

Merci.

410

**LE PRÉSIDENT :**

Au revoir.

Alors, venez CRE Montérégie. Venez, venez, madame.

415

**Mme HÉLÈNE GODMAIRE :**

Quand on entend monsieur Latraverse, on est toujours un petit peu bouleversé. J'ai aussi grandi dans les îles de Sorel, donc ça me va droit au coeur.

420

**LE PRÉSIDENT :**

À Sainte-Anne-de-Sorel? Oui.

425

**Mme HÉLÈNE GODMAIRE :**

Je suis Hélène Godmaire du Conseil régional de l'environnement de la Montérégie, accompagnée d'un autre membre du Conseil régional, Chantal d'Auteuil, qui a participé principalement à la rédaction, à la fabrication du mémoire.

430

Donc, juste pour rappeler, le CRE a la mission de promouvoir le développement durable en Montérégie par des activités d'éducation, de concertation - ça veut dire se rallier à d'autres groupements environnementaux - et par des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement.

435

Dans ce mémoire, ce qu'on a voulu faire, c'est d'essayer - on a fait une grosse réflexion, l'eau, c'est partout, dans tous les domaines - on a essayé de toucher à tout ce qu'on connaissait et tout ce qu'on a pu imaginer qui pouvait être important. Et ce qu'on va essayer de faire, c'est de dégager des orientations pour améliorer la gestion de l'eau en Montérégie. Et évidemment, nous allons vous parler de la gestion par bassin versant parce que notre groupe y croit et y travaille.

445

Une partie du mémoire est basée sur des ateliers qui ont eu lieu en 98, à l'hiver 98, donc des ateliers qui ont porté sur la gestion de l'eau par bassin versant, qui se sont tenus sur la rive-sud de Montréal, donc le fleuve partie sud, Montréal-Contrecoeur, bassin versant de la Richelieu et bassin versant de la Yamaska.

450

Donc, pour plonger dans le sujet, étant donné que c'est un mémoire assez volumineux, je vais passer directement aux recommandations principales, donc à la synthèse des principales recommandations, page 4.

455

En ce qui concerne l'aspect juridique de l'eau, nous croyons qu'une révision en profondeur de la législation et de la réglementation gouvernementale et municipale s'avère urgente, afin de pouvoir élaborer une politique de gestion de l'eau qui soit harmonisée et qui puisse s'appliquer efficacement au niveau des régions administratives des MRC et des municipalités.

460 En ce qui concerne la gestion durable de l'eau, oui, c'est ça, développement durable, nous croyons qu'une instance décisionnelle de niveau supérieur devrait être créée dans le but d'harmoniser les lois, les règlements, les directives ministérielles, les normes de santé publique, l'aménagement du territoire et le développement socio-économique, afin de protéger ce patrimoine naturel essentiel à la vie que sont les grands cours d'eau, les lacs, les rivières, les milieux humides et les eaux souterraines.

465 En ce qui concerne les bassins versants, nous croyons que la mise sur pied de comités de bassin versant pour tous les tributaires prioritaires du fleuve Saint-Laurent doit être effectuée dès maintenant à l'aide d'un financement adéquat et d'un cadre de gestion pour réaliser un plan d'action, afin de permettre aux intervenants de reconnaître leur part de responsabilité et de prendre en main le devenir de leur bassin versant. Donc, tous les intervenants d'un lieu géographique donné, qui est drainé par un cours, devraient être responsables de leur portion de cours d'eau et de leurs actions qui sont effectuées avec l'eau.

470 En ce qui concerne l'exportation d'eau, l'exportation de grands volumes d'eau de surface doit être interdite étant donné l'urgence de préserver la ressource, étant donné l'urgence de préserver nos réserves d'eau et nous croyons qu'un moratoire sur les eaux embouteillées doit être instauré jusqu'à ce que les informations nécessaires sur les eaux souterraines soient disponibles, afin de pouvoir effectuer des choix éclairés. Nous croyons que nous n'avons pas encore assez d'information sur la qualité et la quantité des eaux souterraines.

475 480 L'eau potable, maintenant. La réglementation sur l'eau potable doit rendre obligatoire l'analyse de paramètres touchant la santé ainsi que l'analyse de la qualité des prises d'eau potable - donc, c'est important de voir la qualité de notre eau brute lorsqu'on l'amène à la station de filtration - durant des périodes de l'année plus critiques. J'en ai parlé hier. Il y a des périodes, comme l'été et le printemps, où l'eau brute est de moins bonne qualité. Alors, on croit qu'on devrait intensifier l'échantillonnage à ce moment-là et s'assurer d'une meilleure qualité d'eau brute.

490 495 Nous croyons aussi que des rapports annuels sur l'efficacité des stations de traitement d'eau potable doivent être produits et rendus publics par le biais des médias d'information, afin de mieux renseigner les usagers, donc les citoyens, sur les coûts de l'eau potable, les problèmes rencontrés et les correctifs apportés ou nécessaires. Donc, je pense que les gens, quand ils ouvrent leur robinet, ils ont une confiance qui est déjà là, mais ce serait peut-être important de les informer plus en profondeur de l'efficacité de nos stations et de la qualité de notre eau potable.

500 Même chose pour les eaux usées, on pense qu'il est important de terminer le programme d'assainissement des eaux usées municipales, qui est bien enclenché, qui est d'ailleurs presque terminé. Nous pensons aussi que certaines stations qui sont déjà en fonction devraient être surveillées davantage, révisées et on devrait apporter des correctifs. Entre autres, dans notre région, Beloeil, Saint-Hilaire, on éprouve régulièrement de gros problèmes avec les rejets d'eaux usées de la station d'épuration.

505                  Ensuite, on pense que le suivi des stations de traitement des eaux usées doit faire l'objet d'un rapport annuel indiquant les normes pour chaque station ainsi que l'efficacité de la station, puisque les citoyens doivent connaître les efforts effectués pour réduire la contamination à la source et ainsi mieux évaluer la rentabilité de leur investissement collectif. On pense qu'il manque une espèce de «feedback». On investit, on paie des taxes dans des stations d'épuration, mais on aimerait savoir la performance de ces stations-là et comment ça évolue, si ça continue de s'améliorer.

510                  Aussi, peut-être qu'on pourra en discuter plus tard, mais les normes pour chaque station semblent être différentes. Il n'y a pas vraiment de normes moyennes et c'est un peu la recommandation ici: avec le rapport annuel, on pourrait peut-être uniformiser ces normes-là.

515                  En ce qui concerne les infrastructures urbaines, tous les coûts de production de l'eau potable et de traitement des eaux usées doivent être inscrits séparément dans les états financiers des gestionnaires ainsi que dans les comptes de taxes des usagers, afin de mieux sensibiliser les citoyens à l'importance des coûts pour obtenir une ressource de qualité et à l'importance d'effectuer des économies. Donc, je pense qu'en ayant le compte de taxes d'eau bien détaillé, on pourra s'autodiscipliner à l'économie d'eau.

525                  Nous sommes donc en faveur de l'installation de compteurs d'eau accompagnée d'une réglementation sévère sur les usages de l'eau, puisque les campagnes de sensibilisation ne sont pas toujours suffisantes pour protéger la ressource eau, qui devient de plus en plus onéreuse.

530                  Nous pensons que les infrastructures de gestion de l'eau doivent demeurer un bien collectif, mais la gestion des équipements peut être attribuée à l'entreprise privée avec un contrôle qui demeure public.

535                  On passe maintenant à la protection des cours d'eau. Afin de mieux protéger les cours d'eau, des actions prioritaires doivent être effectuées pour réduire les contaminants à la source, et en particulier les particules en suspension, matières organiques qui arrivent dans les rivières suite à l'érosion ainsi qu'au ruissellement urbain et agricole, par des techniques de stabilisation naturelle des rives et de ralentissement de l'écoulement de surface telles que les bassins de rétention.

540                  Nous croyons qu'il est important de réduire les conflits d'usage en effectuant une planification globale de l'utilisation des cours d'eau de surface - et ça rejoint peut-être un peu ce que monsieur Latraverse disait, je pense que c'est le temps de dire ce qu'on veut pour nos cours d'eau, ce qu'on veut vivre sur nos cours d'eau - en particulier pour améliorer le potentiel récréo-touristique et pour augmenter la protection des lacs et des cours d'eau.

545                  Finalement, en ce qui concerne la politique de gestion de l'eau, nous croyons qu'il faut établir le plus rapidement possible des comités de bassin versant en les arrimant au niveau des

instances décisionnelles déjà en place telles les ministères, les MRC, CRD, CLC, municipalités, afin de leur permettre de participer à la mise en oeuvre de la politique globale de la gestion de l'eau du Québec et à son application au niveau régional et local par des plans d'action issus d'une concertation du milieu. Donc, on croit que le niveau local a beaucoup à dire.  
550 Chaque région est différente, a une problématique différente. Donc, on croit beaucoup en cette option des bassins versants et d'une gestion locale.

Vous avez sûrement parcouru le mémoire. On a approfondi certains sujets davantage, d'autres sont plus superficiels et on a fait une tentative de portrait de la gestion de l'eau en  
555 Montérégie. Je vais laisser Chantal un petit peu faire la synthèse de tout ça, c'est-à-dire le tableau à la page 79.

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

C'est une projection de l'organigramme pour la gestion de l'eau au Québec. Alors, comme madame Godmaire nous le faisait découvrir à la première recommandation, le CRE recommande une instance décisionnelle supérieure; qu'ici, nous avons appelée «régie de l'eau» mais ça pourrait porter un autre nom. Ce n'est pas nécessairement le nom à retenir, mais pour les besoins de la démonstration, c'est le nom retenu.  
565

Alors, cette régie de l'eau serait responsable de l'élaboration de la politique de l'eau et de son application. Elle aurait également un rôle de surveillance et de résolution de problèmes, évidemment de problèmes généraux qui touchent le Québec, en partenariat avec les différents ministères et serait également responsable d'établir un réseau d'information. Parce que nous croyons que pour faciliter le travail, autant au point de vue régional que par MRC ou localement, il y a vraiment un besoin d'un réseau d'information qui soit centralisé pour aider les différentes instances décisionnelles à obtenir cette information et que ça soit diffusé aussi jusqu'au niveau des citoyens.  
570

Alors, d'après le schéma, on voit que la régie de l'eau est associée évidemment aux différents ministères, ici, les principaux ministères qui s'occupent de la gestion de l'eau. Le ministère des Affaires municipales serait toujours responsable évidemment de l'eau potable et des eaux usées. Le ministère de l'Environnement surveille plus étroitement les eaux de surface. Et pour les eaux souterraines, nous pensons que le ministère des Ressources naturelles serait  
580 le ministère qui serait le responsable des études hydrologiques et du suivi de la qualité des eaux souterraines.

Alors, ces différents ministères là fourniraient l'information au ministère de l'Environnement, qui, lui, serait responsable de la diffusion de l'information et également responsable du financement de démarrage des comités de bassin versant et fournirait également un cadre de référence pour ces comités de bassin versant.  
585

Alors ensuite, nous avons les comités de bassin versant, ici, où on voit que les comités de bassin versant sont également reliés au Conseil régional de développement et aux

590 municipalités régionales de comté dans un travail de partenariat. Les comtés de bassin versant seraient, en fait, des comités aviseurs qui établiraient des orientations et un plan d'action pour le bassin versant. Ils seraient également responsables de l'information publique et seraient formés des organismes du milieu - là, je n'ai pas tout énuméré les organismes du milieu - et évidemment devra établir une stratégie de financement qui pourra varier d'un comité de bassin versant à l'autre.

595  
600 Le comité de bassin versant, avec l'application du plan d'action, pourrait avoir un lien direct avec des comités, qu'on appelle sous-bassins versants ou sous-sous-bassins versants jusqu'au niveau local, pour élaborer des projets locaux priorisés et participer aussi au financement par projet. Alors, ce financement par projet peut provenir évidemment des programmes de subvention qui sont déjà en place du gouvernement, mais également d'un financement local qui proviendrait des centres locaux de développement et avec une participation active des municipalités, autant en service qu'en support technique, et évidemment en collaboration dans les projets locaux.

605 Alors, c'est un peu l'ensemble qu'on voyait pour la gestion de l'eau dirigée par bassin versant.

610 **LE PRÉSIDENT :**

615 D'abord, merci. Vous avez travaillé fort. C'est comme une espèce de mini-rapport de commission que vous avez là, je veux dire, dans le sens que c'est très ambitieux et ça couvre beaucoup de choses. Essayons de voir justement votre proposition de régie de l'eau.

620 Il y a eu déjà une régie des eaux au Québec et elle est morte, bon, il y a bien plus de trente ans. Elle n'a pas fonctionné. Donc, ça n'a pas été une expérience positive de ce côté-là. Vous, vous prévoyez une régie des eaux que vous distinguez du ministère de l'Environnement.

625 Donc, actuellement, on est dans une structure dans laquelle le ministère de l'Environnement aborde en même temps la dynamique eau-air-sol. Indépendamment de toutes les critiques qu'on peut avoir à l'égard du ministère de l'Environnement, de son insuffisance, de ses carences, le ministère de l'Environnement a pour l'instant comme mandat de penser l'environnement comme un tout.

Qu'arrive-t-il si on sort l'eau d'une perspective dite écologique dans l'intégration des fonctions et qu'on crée une régie extérieure au ministère de l'Environnement, et comment vous articulez ça par rapport à la dynamique écologique?

Parce que ce que vous laissez au ministère de l'Environnement, c'est l'information, le financement de démarrage des comités de bassin, carte de référence des comités. Là, il y a une dimension connaissance. Mais vous envoyez à la régie les fonctions de politique, les fonctions de surveillance et de résolution de problèmes.

635                   Alors, comment va se faire l'intégration dans l'ensemble des dimensions de l'eau, qui est constamment reliée aux autres éléments?

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

640                   Je peux tenter de répondre. Ce qu'on voyait surtout, c'était un organisme pas nécessairement qui va chapeauter les ministères, mais qui va plutôt servir de lieu de concertation entre les ministères. Parce qu'on se rend compte que d'un ministère à l'autre, bon, il y a différentes cultures aussi d'un ministère à l'autre et qu'il y a parfois des divergences d'opinion par rapport à la gestion de l'eau. Qu'on transfère cette gestion-là du ministère des Ressources naturelles au ministère de l'Environnement ou le ministère de l'Agriculture au 645 ministère de l'Environnement, ça ne règle pas nécessairement les problèmes.

650                   Alors, plutôt que de tout ramasser au ministère de l'Environnement, ce qui serait impossible d'ailleurs parce qu'à ce moment-là, on couperait des mandats d'autres ministères, ce qui est impossible de faire, on pensait qu'en créant une régie de l'eau ou une table de concertation - appelons-là peut-être table de concertation - il y aurait moyen à ce moment-là que cette table-là règle les problèmes un peu de divergence entre la gestion de l'eau d'un ministère à l'autre, d'une instance à l'autre.

**LE PRÉSIDENT :**

655                   Donc, vous vouliez un palier supérieur qui va concerter l'ensemble des actions des différents ministères.

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

660                   C'est ça, mais les ministères demeurent responsables avec leurs mandats actuels. Je n'ai pas mis tous les mandats du ministère de l'Environnement, mais comme vous dites, c'est très important de faire le lien écologique avec toutes les études écologiques que le Ministère a déjà élaborées.

670           **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

          Mais le terme «régie», est-ce que c'est intentionnel? Vous lappelez «régie» parce qu'une régie doit régir. C'est les fonctions régaliennes de l'État. Les fonctions régaliennes de l'État, il n'y en a aucune qui sont dans ce que vous avez mis là. Et ce n'est pas une table de concertation, une régie.

675           **Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

          Non, d'accord. Le terme est...

680           **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

          Alors, il faudrait peut-être l'appeler autrement?

685           **LE PRÉSIDENT :**

          C'est ça, c'est que ça peut être un comité ministériel. Dans les termes de la fonction publique, une régie, c'est quelque chose d'assez particulier.

690           **Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

          Comme la régie de l'électricité où là, c'est plus directif.

695           **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

          Une régie, ça donne des permis. Ça applique une partie de loi.

700           **Mme HÉLÈNE GODMAIRE :**

          Ce serait peut-être plus approprié de mettre «table».

705           **Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

          Table de concertation, oui, ou comité interministériel.

770           **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

          Une fonction horizontale.

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

Oui.

710 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est ça que vous avez à l'esprit. C'est ça?

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

715 D'intégration, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

720 Le financement. Parce que l'impression que j'ai, c'est que dans les autres documents que vous m'avez présentés cet après-midi, essentiellement, le financement vient de Québec puis il descend. C'est bien ça?

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

725 Non, pas vraiment.

**LE PRÉSIDENT :**

730 Non?

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

735 Le financement vient de partout. À ce moment-ci, il vient de nulle part là! C'est parce que comme on dit, quand il n'y a pas d'organisation dans le milieu, c'est très difficile d'avoir du financement. On peut avoir du financement pour des petits projets locaux de nettoyage, bon, ça va, avec les groupes scouts et... ça va aller.

740 Mais quand on veut faire des projets d'envergure plus grande ou plus imposante, à ce moment-là, c'est difficile quand il n'y a pas d'organisation d'établie d'aller chercher du financement par rapport, par exemple, aux entreprises privées où là il y a moins de crédibilité. Parce que l'entreprise privée ne donnera pas du financement s'il n'y a pas de plan d'action ou s'il n'y a pas quelque chose de concret qui est déjà établi.

745 La même chose au ministère de l'Environnement, au gouvernement, s'il n'y a pas vraiment de sentiment que le milieu s'est organisé, le financement ne vient pas. Alors, c'est un peu pour ça qu'on le faisait venir d'un peu partout. Mais dans le fond, quand les comités de bassin versant, s'il y avait une aide de départ de financement, une fois qu'ils sont mis en place,

750 il y a beaucoup plus de chance d'aller chercher du financement ailleurs que s'il n'y a pas de comité de bassin, s'il n'y a rien, c'est juste des comités...

**LE PRÉSIDENT :**

755 Oui, il y a une question de démarrage.

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

760 De démarrage, qui est importante, et de fait d'entraînement aussi. On peut parler aussi de plan d'action. Ça peut être un plan d'action sous forme de contrat de rivière, comme je discutais tantôt, qui serait très intéressante pour impliquer les intervenants du milieu où, là, chacun peut financer, apporter du financement pour réaliser des plans d'action. Il y a différentes possibilités mais il faut démarrer.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

765 J'ai envie de continuer à vous échaler sur cet organisme ou, enfin, comité interministériel, appelons-le comme on voudra. Quelle serait la relation de pouvoir entre un tel organisme et une société d'État comme Hydro-Québec qui agit sur l'eau aussi? Alors, laquelle aurait un pouvoir supérieur à l'autre, à un moment donné?

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

770 Est-ce que ça prend du pouvoir, c'est ça, pour nécessairement faire des actions concertées? C'est ça qui est... je sais bien que ça prend du pouvoir, mais à un moment donné, c'est de la concertation qui manque. Ce n'est pas nécessairement d'imposer à Hydro-Québec de faire des choses ou de ne pas faire de choses, c'est plus d'appliquer des politiques gouvernementales au niveau des différents ministères et de vérifier qu'elles sont appliquées de façon concertée, harmonisée ou...

**Mme HÉLÈNE GODMAIRE :**

Dans des objectifs de protection de l'environnement.

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

785 C'est ça. Ce n'est pas d'imposer au ministère de l'Agriculture quoi que ce soit ou... ce n'était pas dans ce sens-là. C'est ça, ce n'était pas...

790           **Mme HÉLÈNE GODMAIRE :**

Pour faire converger tout le monde.

795           **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

800           Mais vous savez que, quand même, au niveau des aménagements de barrages, il y a des conflits d'usages et souvent, Hydro-Québec, comme société d'État, est dénoncée à ce niveau-là. Et ça, c'est des usages de l'eau.

805           Alors, est-ce que cet organisme - appelons-le comme ça - pour la gestion et la protection de la ressource eau pourrait ou devrait, à votre avis, avoir à un moment donné une prépondérance? Comment voyez-vous ça?

810           **Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

815           Parce que le problème, comme vous dites, quand il y a construction de barrage, ça commence localement. Alors, là, c'est des relations difficiles entre les citoyens du milieu et Hydro-Québec, mais ça ne peut pas se régler localement. Souvent, il faut monter plus haut pour essayer de trouver, je ne sais pas, moi, des mesures de mitigation qui vont satisfaire tout le monde. Et cet organisme-là pourrait servir à ce moment-là, pas de juge, mais au moins permettre un certain débat à un autre niveau que localement. Parce qu'Hydro-Québec, comme vous l'avez dit, est quand même assez fort, assez puissant. Alors, quand on arrive avec des barrages localement, c'est difficile pour le milieu de réagir et ils ne peuvent pas faire appel à qui que ce soit au-dessus de...

820           **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Dans le fond, vous verriez le poids de l'avis donné par cet organisme-là.

825           **Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

C'est ça.

830           **Mme HÉLÈNE GODMAIRE :**

Oui, oui.

835           **Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

Il serait peut-être un peu dirigiste, mais au moins pour concilier. C'est plutôt dans un esprit de conciliation des usages.

840           **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

835 Je retombe encore dans un autre sujet de mes collègues. Est-ce que sur le financement, vous voyez aussi le principe de l'utilisateur-payeur et aussi du pollueur-payeur, au niveau local, régional?

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

840 Je vais laisser la parole à madame Godmaire.

**Mme HÉLÈNE GODMAIRE :**

845 Oui, tout à fait. Je pense qu'on le dit là-dedans. Puis ça peut être une source de financement, oui.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

850 Concernant la politique de gestion de l'eau, vous mentionnez qu'il faut créer des comités de bassin rapidement pour leur permettre d'être partie prenante. Mais sur le contenu de la politique, sur les orientations, est-ce que dans votre esprit, c'est à peu près les recommandations que vous avez sur les autres chapitres?

**Mme HÉLÈNE GODMAIRE :**

855 Oui. Enfin, pour la Montérégie, nous, c'est ce qu'on propose.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

860 C'est ce que vous voyez?

**Mme HÉLÈNE GODMAIRE :**

865 Oui.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

870 Les compteurs d'eau, vous écrivez «compteurs d'eau ou autre tarification de volume utilisé». C'est des compteurs que vous voyez à des fins de tarification et non pas à des fins de mesure de la consommation.

**Mme HÉLÈNE GODMAIRE :**

Je pense que c'est une espèce de boucle avec un «feedback». Le citoyen ou  
l'organisme, l'industrie, etc., va pouvoir mesurer que sa consommation égale tant de dollars par  
mois. On croit que c'est une mesure et aussi une tarification.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est une mesure qui sert à tarifer.

**Mme HÉLÈNE GODMAIRE :**

Oui, à s'autodiscipliner.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et non pas uniquement pour l'information de gestion qu'on en retire.

**Mme HÉLÈNE GODMAIRE :**

Non, non. C'est l'utilisateur-payeur, ici.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Votre organigramme, les fonctions de connaissance et recherche, vous les mettez où?

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

C'était dans les différents ministères.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Vous les laissez dans les différents ministères?

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

Comme c'est actuellement.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

La planification également? Oui?

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

915

Oui.

**Mme HÉLÈNE GODMAIRE :**

920

Oui.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

925

Et vous avez choisi le MRN pour les eaux souterraines. Expliquez-nous donc pourquoi.

930

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

Bien, il nous apparaissait que les études hydrologiques, qui ont été faites jusqu'à maintenant, ont été faites par ce ministère-là, et que le Ministère était déjà impliqué dans les connaissances et la cartographie et comme quoi c'était...

935

**LE PRÉSIDENT :**

940

Juste un point d'information là-dessus. Vous avez raison historiquement, en ce sens que le MRN existait depuis toujours. Donc, le MRN a fait les études et le MRN avait une direction générale des eaux. Mais quand le ministère de l'Environnement a été créé, la Direction générale des eaux s'est en venue au ministère de l'Environnement, de sorte que les vieilles études qu'on a sont des études du MRN, mais ces juridictions-là ont été transférées au ministère de l'Environnement.

945

Un des problèmes qu'on a actuellement, c'est que la mémoire est en train de se perdre parce qu'une génération a pris sa retraite et les budgets se sont un peu effilochés. Alors, évidemment, si vous renvoyez cette fonction-là au ministère des Ressources naturelles, vous allez recréer toute une série de réajustements ministériels.

950

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

Nous nous excusons.

**LE PRÉSIDENT :**

955

Non, non, vous n'avez pas à vous excuser, c'est fort intéressant que vous l'ayez fait. Seulement, historiquement, ce n'est pas tout à fait comme ça que ça... parce qu'il y a eu de forts conflits, il faut le dire, au moment de la création du ministère, parce que les Richesses naturelles ne voulaient pas lâcher les eaux. Et l'argumentation, c'était que le ministère de l'Environnement disait: «On ne peut pas être un ministère de l'Environnement si on ne ramasse pas aussi l'eau», sauf qu'ils ne semblent pas y être parvenus, puisque c'est une des critiques qu'on a maintenant à l'idée de ce gestionnaire unique de l'eau, puisqu'il est resté des bouts de juridiction au MRN puis des bouts à l'Agriculture. Puis bon, c'est un des malaises que vous avez.

965

Mais si vous renvoyez la cartographie souterraine au MRN, là, vous revenez à avant 1978. C'est intéressant. Peut-être qu'il faut revenir avant 1978.

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

970

Bien, je n'ai rien dit.

**LE PRÉSIDENT :**

975

Voyez-vous, la question reste ouverte.

**Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

980

Non, je ne peux pas dire, là, si c'est au ministère de l'Environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

985

Ça va.

**Mme HÉLÈNE GODMAIRE :**

990

C'est pour décharger un peu le Ministère.

**LE PRÉSIDENT :**

L'intéressant, c'est qu'eux autres, ils ont du fric, ils ont plus d'argent que le ministère de l'Environnement. Ça va?

995           **Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

Oui.

1000           **LE PRÉSIDENT :**

1005           Merci, mesdames.

1010           **Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

1015           Merci beaucoup.

1020           **LE PRÉSIDENT :**

1025           Est-ce que vous venez présenter un troisième mémoire sous d'autres noms?

1030           **Mme CHANTAL D'AUTEUIL :**

1035           Non.

1040           **LE PRÉSIDENT :**

1045           Et bonne chance et au revoir!

1050           Alors, j'inviterai la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe, s'il vous plaît. Bonsoir, monsieur! Bonsoir, madame!

1055           **M. RENÉ WOLASZCZYK :**

1060           Bonsoir! D'abord, je tiens à remercier la Commission de nous recevoir. Nous avons envoyé notre mémoire, on va essayer de le résumer et répondre aux questions.

1065           Bonsoir, monsieur le président, madame la commissaire, monsieur le commissaire! Mon nom, c'est René Wolaszczyk. Je suis président de la Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe et avec moi, madame Carole Meunier, qui est directrice de la vie syndicale et de l'aménagement à la Fédération. Nous avons aussi avec nous madame Julie Robert, qui est agente en agroenvironnement, qui est ici dans la salle, qui est ici pour les deux journées. Ça fait que je vais demander à madame Meunier de résumer le mémoire que vous avez reçu.

1070           **Mme CAROLE MEUNIER :**

1075           Bonsoir! Permettez-nous dans un premier temps de nous présenter, de vous parler de

1035 l'importance de l'agriculture dans notre région. Comme vous le savez sans doute, la Fédération  
de l'UPA de Saint-Hyacinthe, c'est un organisme syndical qui représente l'ensemble des 7 000  
producteurs et productrices agricoles sur son territoire, qui correspond plus ou moins à la  
Montérégie-Est. Des quatorze fédérations régionales de l'Union des producteurs agricoles, celle  
de Saint-Hyacinthe est la plus importante quant au nombre de producteurs, puis au volume de  
1040 produits agricoles mis en marché.

1045 Permettez-nous d'illustrer la contribution de nos 5 200 entreprises à la production  
agricole québécoise par quelques statistiques. En effet, nous produisons plus de 50 % des  
pommes, dindons et légumes de transformation, près de 40 % des veaux de grain, du maïs-  
grain destiné à la consommation animale, plus du tiers des porcs, des oeufs de consommation  
d'incubation. La production de volaille et d'horticulture ornementale se situe autour de 25 % de la  
production québécoise.

1050 Autre donnée importante, la Montérégie a 87 % de son territoire en zone agricole et  
possède les terres parmi les plus fertiles de la province, soit plus de la moitié de toutes les  
superficies en culture au Québec. Autour de nos fermes, une forte concentration d'entreprises  
agroalimentaires se sont développées transformant cette matière première. À proximité des  
marchés, l'agroalimentaire est d'ailleurs le principal secteur d'activités économiques en  
1055 Montérégie générant 69 000 emplois, dont 20 % d'agriculture. Bref, un emploi sur dix en  
Montérégie vient de l'agroalimentaire.

1060 Considérant l'importance de l'agriculture sur notre territoire, il est évident que pour les  
productrices et les producteurs, l'eau est une ressource essentielle à la pratique de l'agriculture  
et à son développement. En effet, sans eau, l'agriculture québécoise ne serait pas aussi  
prospère. En milieu agricole, l'eau utilisée provient non pas d'un réseau d'aqueduc, mais des  
eaux souterraines et de surface, d'où l'importance d'avoir accès à une eau de qualité et en  
quantité pour produire des aliments de qualité. L'usage prioritaire de l'eau doit être la  
consommation de l'eau pour la consommation humaine et pour la production d'aliments. En  
1065 raison de l'importance de l'eau dans la production agricole, la Fédération se préoccupe et ce,  
depuis plusieurs années, de la protection des ressources naturelles en général.

1070 L'adoption d'une politique en agriculture durable par la Fédération, en 96, a été un  
tournant important multipliant nos actions. Quatre grandes orientations ont été identifiées, dont  
la sensibilisation des producteurs par des activités de formation et d'information, l'obtention de  
conditions permettant le développement de l'agriculture durable tout en assurant la rentabilité  
des entreprises agricoles, la concertation avec les partenaires du milieu rural et, finalement,  
l'information près des milieux urbains et ruraux sur les réalités agricoles.

1075 La conservation de l'eau se trouve au centre de nos préoccupations en matière  
d'agroenvironnement. Nous désirons attirer votre attention sur les nombreuses actions

entreprises depuis l'adoption de cette politique. Il y a la mise en place de 16 comités locaux d'agriculture durable dans autant de syndicats de base sur notre territoire. Nous avons accentué la promotion des clubs-conseils sur notre territoire, qui en compte maintenant 16, regroupant plus de 575 entreprises agricoles. La Fédération s'est impliquée dans un projet de réduction de la charge polluante d'origine agricole dans les bassins des rivières Yamaska et Richelieu en collaboration avec le Centre d'agrobiologie de Warwick.

Finalement, mentionnons la mise en place de huit équipes agroenvironnementales travaillant sur la problématique des bassins versants. Ces premières équipes, en place depuis quelques mois seulement, regroupent 124 producteurs, dont 95 % n'étaient pas déjà impliqués en agroenvironnement. Des activités de sensibilisation et d'information ont également été réalisées par les syndicats de base. Au total, 17 activités en 99, auxquelles ont participé plus de 850 personnes.

La Fédération siège à plusieurs organismes travaillant sur des problématiques particulières en agriculture durable. Ces organismes sont l'Agence de gestion des engrains organiques dans le bassin de la rivière Yamaska, le Comité agroenvironnement multipartite du bassin de la Yamaska, le CRE, l'organisme de tantôt, et la Corporation bassin versant baie Missisquoi.

Maintenant, nous aborderons plus spécifiquement notre vision au regard de la gestion des eaux souterraines, des eaux de surface et des bassins versants. Nous ne dirons jamais assez que la priorité d'usage de l'eau doit être la consommation humaine et la production d'aliments. Par conséquent, tout ouvrage de captage des eaux souterraines à des fins d'embouteillage ou de commercialisation de l'eau en vrac ne doit pas mettre en péril la qualité et la quantité d'eau destinée à des fins de commercialisation humaine et de production agricole.

Pour la propriété de l'eau, la Fédération privilégie un statut juridique privé, mais avec un encadrement provincial pour la protéger. Au niveau des certificats d'autorisation, seuls les projets exigeant un volume supérieur à 50 000 mètres cubes/année doivent être soumis à un processus d'autorisation. L'utilisation d'une référence annuelle permet de tenir compte des productions qui ont un besoin ponctuel en eau, telles que les productions maraîchères. Nous demandons que le certificat d'autorisation soit attaché au site et non à l'individu, le tout dans le but de faciliter le transfert au niveau administratif.

La Fédération demande que toute politique reconnaisse des droits acquis pour les exploitations agricoles existantes ainsi que pour les puits associés aux résidences. Toutefois, pour tout ouvrage de captage d'eau pour des fins de commercialisation et d'embouteillage, il ne peut y avoir de droits acquis.

Connaissant peu le réseau hydrographique québécois, il est opportun d'avoir un encadrement et une coordination des études hydrogéologiques qui permettraient d'obtenir une vue d'ensemble. Toutefois, une gestion des prélèvements d'eau souterraine à l'échelle de la nappe aquifère exploitée nous apparaît comme une mesure extrême. Ainsi, les ouvrages de

1120 captage agricole de moins de 50 000 mètres cubes par année doivent être exemptés de l'obligation d'installer des appareils destinés à la mesure du niveau d'eau, de compteurs, ainsi que de puits d'observation.

1125 Trop souvent, la solution envisagée pour assurer une protection des ressources est l'adoption de réglementation. Il est démontré qu'une approche d'information, de formation et de sensibilisation auprès des productrices et des producteurs apporte de meilleurs résultats. Pour preuve, dans notre région, après seulement un an et demi, le nombre de clubs-conseils est passé de 3 à 16.

1130 La Fédération considère que l'ajout de règlements et de lois ne doit être envisagé qu'en tout dernier recours. Aussi, les contraintes résultant de réglementation doivent prévoir des dédommagements. Ainsi, les productrices et les producteurs touchés par l'établissement de périmètres de protection doivent recevoir des compensations en remplacement des pertes de récolte et de revenus. De plus, si des distances sont imposées aux exploitations, ces mêmes distances devraient s'appliquer aux ouvrages de captage d'eau. On applique ici le principe de reciprocité qui existe déjà dans la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

1140 En milieu agricole, les cours d'eau doivent servir prioritairement à l'égouttement des terres agricoles afin d'allonger la saison de production. Une bande de protection de 3 mètres à partir de la ligne des eaux stabilisées, pour un minimum de 1 mètre sur le talus, est à privilégier pour les cours d'eau creusés, entretenus et nettoyés à des fins de drainage agricole.

1145 La Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe a adopté, au printemps 98, une politique sur le nettoyage des cours d'eau avec le but avoué d'en simplifier le processus. Ainsi, nous demandons que le ministère de l'Environnement se retire du dossier sur le nettoyage des cours d'eau. Pour les travaux mineurs d'entretien où l'ensemble des producteurs touchés sont d'accord sur les travaux à réaliser, une surveillance de ceux-ci par l'inspecteur municipal nous apparaît adéquat. Toutefois, pour les travaux de plus grande envergure, lorsqu'il y a une modification du verbal, la procédure mettrait à contribution les municipalités, les MRC et nécessiterait le soutien de professionnels.

1155 Nous sommes opposés à ce que la réalisation d'un aménagement conséquent du territoire, devant tenir compte de la vulnérabilité de l'utilisation du potentiel d'utilisation de la ressource eau souterraine, soit remis aux MRC. Nous privilégions un encadrement provincial qui pourra être appliqué localement par les instances municipales et ce, afin d'éviter une trop grande variabilité entre les MRC et entre les municipalités.

1160 La Fédération considère intéressante une approche par bassin versant. Toutefois, nous désirons apporter certains bémols à son application. Les actions qui seront retenues au niveau du bassin versant, sous-bassins ou sous-sous-bassins, doivent tenir compte que l'activité première dans le bassin est l'agriculture. Nous sommes contre l'application du principe pollueur-payeur en milieu agricole.

1165 La Fédération favorise une approche de sensibilisation, de formation et d'information. Nous sommes confiants que les productrices et les producteurs vont modifier leurs pratiques culturelles étant convaincus du bien-fondé de leur action et non parce qu'ils sont contraints de le faire.

1170 En terminant, nous vous rappelons que la priorité de l'usage de l'eau doit être la consommation humaine et la production d'aliments, ce qui concorde avec la volonté du gouvernement de protéger le territoire agricole à des fins d'utilisation agricole, qu'une approche de sensibilisation, de formation et d'information mène à une prise en charge par les producteurs de la protection de la ressource eau, qu'une agriculture durable se doit d'être rentable dans un contexte de la mondialisation des marchés. Merci.

1175 **LE PRÉSIDENT :**

1180 Alors, merci, madame. Vous avez entendu tantôt les intervenants précédents, qui demandaient une espèce d'organisme capable d'assurer l'intégration des décisions à partir d'une logique de l'eau et qui demandaient même Ressources naturelles, Affaires municipales, Agriculture, ministère de l'Environnement pour arriver à intégrer les décisions de l'eau.

1185 Or, ce qui est un petit peu étonnant dans votre intervention, c'est que vous semblez marcher en sens contraire. Par exemple, au 3.2.3 de votre texte, en page 10, quand il s'agit des cours d'eau verbalisés en milieu agricole, vous souhaitez que le ministère de l'Environnement se retire du dossier sur le nettoyage des cours d'eau. Et tout le reste de votre paragraphe, c'est de vous assurer qu'à chaque fois le ministère de l'Environnement ne soit pas là.

1190 Voyez-vous, là, la différence de perspective, alors que les autres milieux, ils disent, au contraire: «Il faut que la problématique eau soit intégrée d'une manière assez radicale parce que l'éclatement des juridictions un peu partout a amené un délaissé de la préoccupation de l'eau.» Et votre perspective est tout à fait différente.

1195 **M. RENÉ WOLASZCZYK :**

1200 Oui, ce qu'on dit dans notre texte, lorsqu'il y a réalisation de nettoyage de cours d'eau... dans le texte, vous le retrouvez, je pense, en détail, il y a trois situations qu'on retrouve, une situation où sur un cours d'eau, on parle de, nous, ce qu'on appelle des cours d'eau verbalisés, on parle des décharges servant à l'égouttement des terres agricoles. D'accord?

1205 Lorsqu'il y a entente entre tous les propriétaires pour un nettoyage qui ne change pas et le profil et le verbal, et qu'on ne fait que nettoyer les sédiments, et tous les propriétaires sont d'accord, que le travail... on appelle ça une procédure simplifiée, parce que finalement on arrive à cette procédure-là après que tout le monde a mis son nez dedans et après que le ministère de l'Environnement aussi ait donné son opinion. On y arrive quand même. Ça prend du temps. Il y a des délais. C'est très dispendieux, actuellement. On parle de 10 000 \$ du kilomètre, grossièrement.

modo, actuellement pour faire ça. À ce moment-là, on dit et sous surveillance de l'inspecteur municipal. On ne dit pas que les propriétaires le font tout seuls, sous la surveillance de l'inspecteur municipal, parce que c'est juridiction municipale dans certains cas et des MRC dans d'autres cas, que les travaux puissent se réaliser de cette façon-là.

La deuxième situation. Si les propriétaires ne sont pas d'accord en partant sur le genre de travaux à faire, sur le nettoyage à faire, à ce moment-là, on parle d'ajout de professionnels, on parle de municipalités, de MRC, d'une procédure moins simple, il faut comprendre.

Lorsqu'on parle, après ça, la troisième chose, lorsqu'on parle de changer le verbal, changer le profil ou même changer la profondeur, là, on parle d'ajout de professionnels. Et là, c'est le kit au complet. Il faut comprendre qu'on parle de nettoyage de cours d'eau sans toucher au verbal, au profil et à la profondeur.

**LE PRÉSIDENT :**

Avec un professionnel, mais qui ne vient pas du ministère de l'Environnement.

**M. RENÉ WOLASZCZYK :**

Par contre, s'il faut toucher au verbal, on dit, à ce moment-là, ça prend tout... quand je dis le «kit», c'est la procédure qu'on connaît actuellement. Et là-dedans, ça prend un certificat d'autorisation et ça prend tout ça.

**Mme CAROLE MEUNIER :**

Ça implique le ministère de l'Environnement, à ce moment-là.

**M. RENÉ WOLASZCZYK :**

Ça implique le ministère de l'Environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, mais là, vous demandez qu'il se retire du dossier.

**M. RENÉ WOLASZCZYK :**

Lorsqu'on parle de procédure simplifiée.

**Mme CAROLE MEUNIER :**

D'une procédure simplifiée. Quand on parle surtout de la première section là où il n'est pas applicable.

**LE PRÉSIDENT :**

1255 Oui, mais votre paragraphe ne laisse pas entendre qu'en troisième, le soutien d'un professionnel, il ne vient pas du ministère de l'Environnement. Vous avez un professionnel mais qui n'est pas sous juridiction de l'Environnement. Il n'y a pas là une analyse de type écologique sur le problème au moment où vous êtes dans des travaux de plus grande envergure. Votre texte dit:

1260 «Pour les travaux qui touchent au verbal ou au profil...» - vous avez ajouté à la profondeur - «... que les travaux soient faits avec le soutien d'un professionnel.»

**Mme CAROLE MEUNIER :**

1265 C'est ça.

**M. RENÉ WOLASZCZYK :**

1270 C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais le professionnel n'est pas déterminé.

**M. RENÉ WOLASZCZYK :**

Bien, ce sont des ingénieurs. Ce sont les gens qui ont la formation pour faire le travail, ceux qui sont déjà actuellement dans les travaux.

1280 Aujourd'hui, de la façon dont ça se passe, bon, les producteurs demandent une modification à la situation actuelle. Ça passe par le niveau municipal. Dans certains cas, ça passe à la MRC. Ensuite, il y a une firme engagée par la MRC, qui va sur les lieux, qui fait tout l'inventaire des choses à faire, qui garantit au ministère de l'Environnement que ça va se faire de façon adéquate. S'il y a des changements, prépare les plans, présente tout, fait tous les rapports, fait aussi la répartition des coûts, etc., toute cette procédure-là. Quand c'est fini, ça coûte aux alentours de 8 000 \$ à 10 000 \$ du kilomètre de longueur.

1290 Et de toute façon, ce qu'on fait dans... je vous dirais que 95 % ou 98 % des cas, c'est un nettoyage de fond, sans changer rien à la réglementation. Ce qu'on dit, à ce moment-là, il n'y aurait pas besoin que le ministère de l'Environnement mette toute cette machine-là en marche. Il ne serait peut-être pas nécessaire qu'il soit là, parce que lui, de toute façon, il donne l'opportunité aux firmes des professionnels d'agir en son nom. Il y a des règles connues là. C'est ça qu'on dit dans notre document, tout simplement.

1295        Si on va dans d'autres règles où il faut changer le verbal, si on redresse un cours d'eau, si on modifie la cote, si on modifie les choses, là, à ce moment-là, on dit, oui, on met tout le processus en marche qu'on connaît actuellement et le Ministère pourrait s'y retrouver. Ce n'est peut-être pas explicite comme ça, mais il pourrait s'y retrouver dans ces cas-là avec un certificat d'autorisation qui, de toute façon, est toujours accordé.

1300        Il faut penser que ces cours d'eau là - et on le dit dans notre texte - sont prioritairement réservés à l'égouttement des terres agricoles pour allonger la saison de végétation. Ils ont été faits par des professionnels avant, aussi. Ce ne sont pas des producteurs qui les ont creusés, des professionnels du MAPAQ.

1305        **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien.

1310        **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Le type de travaux que vous venez de décrire avec un coût de 8 000 \$ à 10 000 \$ du kilomètre...

1315        **M. RENÉ WOLASZCZYK :**

C'est ce qu'on connaît actuellement.

1320        **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

... qui paie présentement?

1325        **M. RENÉ WOLASZCZYK :**

Les agriculteurs tout seuls.

1330        **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Alors, dans une municipalité où nous avons siégé précédemment, il y a aussi des propriétaires qui sont venus nous dire: «Les agriculteurs enregistrés - donc qui sont membres de l'UPA - eux reçoivent une compensation au niveau de leurs taxes de 70 %, alors que nous, on est obligé aussi de payer notre part et puis on ne l'a pas cette compensation-là.» Enfin, ils étaient assez outrés de cette situation-là.

1335        **M. RENÉ WOLASZCZYK :**

À ma connaissance, sur le territoire de la Fédération de l'UPA, il y a une MRC qui a un règlement - il y a peut-être ailleurs mais je n'ai pas connaissance de ça - qui met ça dans son...

1340 **Mme CAROLE MEUNIER :**

Général.

1345 **M. RENÉ WOLASZCZYK :**

... dans ce qu'on appelle le général, nous autres, qui met ça dans sa taxe générale, à tout le monde.

1350 Mais ce qu'on retrouve partout ou à peu près - c'est pour ça que je n'ai pas connaissance qu'ailleurs ça se fasse comme ça là - c'est aux arpents égouttants. Ce qu'on appelle la politique des arpents égouttants. Chaque arpent qui égoutte dans un cours d'eau paie sa part. Il peut arriver que des résidants paient leur part, mais sur un terrain de résidence là. Il n'y a pas des coûts énormes à ça. C'est une répartition qu'on retrouve partout ou à peu près comme ça.

1355 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que les dépenses encourues par les agriculteurs pour l'entretien des cours d'eau sont compensées par le ministère de l'Agriculture?

1360 **M. RENÉ WOLASZCZYK :**

Oui, mais pas automatiquement à 70 %. De mémoire, la façon de procéder, c'est qu'on calcule l'ensemble des taxes. Écoutez, je ne suis pas sûr de ça, il faudrait que je vérifie les choses, mais je vous donne de mémoire. On a accès à un remboursement de 70 % puis 100 % dans certains cas, dépendamment du calcul qu'on fait. Mais sur ça, il y a toujours un pourcentage qui est fait sur la partie résidentielle de l'entreprise qui, elle, n'est pas remboursée, cette partie-là, et dont on tient compte en pourcentage sur le remboursement de l'eau. Ça fait que le remboursement peut être dans certains cas de 50 %, 60 %, 40 %. Par contre, dans le cas des cours d'eau, je ne suis pas sûr si on a cette influence-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

1375 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Vous recommandez que l'eau souterraine ait un statut privé, demeure privée. Mais ce qui est très étonnant, vous demandez que ce statut-là soit encadré par une réglementation provinciale pour la protéger. D'abord, le Code civil déjà accorde ce statut-là. Une réglementation est un statut de protection très inférieur au Code civil. Et en général, quand on

dit privé, le privé a horreur de la réglementation; c'est la liberté, c'est l'absence de contrainte. Le privé, c'est privé.

1385           Alors, là, on a l'impression que vous voulez le meilleur des meilleurs, être balisé de tous cotés et protégé de tous cotés par le maintien du statut privé et, en plus, une protection juridique additionnelle que le Code civil. Expliquez-nous qu'est-ce que ça apporterait de plus que ce que le Code civil dispose actuellement.

1390 **M. RENÉ WOLASZCZYK :**

Sauf qu'il faut faire une relation avec un autre paragraphe qui nous dit qu'il n'y a pas d'étude aujourd'hui là qui est capable de nous indiquer comment ça se comporte sous le sol, la nappe phréatique puis tout le reste, de façon très large.

1395 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, ça, tout le monde est d'accord avec ça, mais le statut...

1400 **M. RENÉ WOLASZCZYK :**

Bien, il faut faire un rapport avec ça. Ce qu'on dit, s'il devrait... on répond aux questions, aussi. Il y a un choix qui nous est offert de dire: est-ce que vous êtes pour le statut privé ou le statut contrôlé? Nous, on dit, on est pour le statut privé. Par contre, il peut y avoir 1405 une médiane qui dit...

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est-à-dire privé ou public. Pas privé ou contrôlé, privé ou public.

1410 **M. RENÉ WOLASZCZYK :**

Oui. Ce qu'on dit, il pourrait y avoir une médiane et, à l'intérieur de ce statut-là, il pourrait quand même y avoir quand même certaines règles qui existent, comme il existe des 1415 règles ailleurs. On ne pourrait pas faire les choses n'importe comment pour s'assurer...

1420           Parce que vous devez voir qu'on appuie beaucoup sur la qualité. On a besoin d'une eau de qualité en agriculture puis en quantité suffisante pour les choses qu'on fait pour l'agroalimentaire. Ça fait qu'on dit, bon, il pourrait y avoir quand même des règles qui feraient en sorte qu'on ne puisse pas faire ça n'importe comment non plus lorsqu'on creuse un puits ou qu'on pompe de l'eau ou qu'on rejette dans la nappe. Dans le fond, c'est ça qu'on dit.

Ça fait que cet encadrement-là, ce qu'on préfère aussi, je peux juste ajouter ça...

1425 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

C'est parce que - je vous redonne la parole après - c'est parce que j'avais compris que la protection additionnelle que vous souhaitiez, c'était pour protéger davantage le statut privé.

1430 **Mme CAROLE MEUNIER :**

Non.

**M. RENÉ WOLASZCZYK :**

1435 Non.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1440 Mais si je comprends bien, c'est pour protéger l'utilisation...

**M. RENÉ WOLASZCZYK :**

Protéger la ressource.

1445 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'accord, ça va.

1450 **M. RENÉ WOLASZCZYK :**

Ça va? C'est que... en tout cas.

**Mme CAROLE MEUNIER :**

1455 Oui, c'est ça, c'est protéger la ressource.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1460 Aviez-vous autre chose à ajouter là-dessus?

**M. RENÉ WOLASZCZYK :**

Non, c'est parce que je vais attendre vos questions.

1465 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1470                   Quand vous parlez de l'approche par bassin versant, vous rappelez que l'activité première dans le bassin est l'agriculture. Vous savez que ce qui a été décrit par plusieurs, la philosophie de la gestion par bassin versant, c'est justement une approche de concertation, de consensus, de table où tous les gens concernés s'assoient autour de la table et essaient de cheminer ensemble et non pas justement --

1475                   Alors, l'idée d'avoir une activité qui soit prioritaire ou d'avoir une certaine hiérarchisation, comme vous dites ici, que dans le bassin versant l'activité première soit l'agriculture, est-ce que vous ne trouvez pas que ça va à l'encontre de l'approche même de bassin versant, qui est une approche de concertation, de consensus, d'égalité entre les parties?

1480                   **M. RENÉ WOLASZCZYK :**

1485                   Oui, mais je pense qu'il faut comprendre aussi ce qu'on dit dans le texte complet. On fait partie d'agences de bassin, déjà, comme c'est là. Lorsqu'on parle de bassin versant, pour nous - et vous devez retrouver aussi dans le texte bassin, sous-bassins et sous-sous-bassins - quand on parle du bassin versant, je vais vous donner celui de la Yamaska, par exemple, il y a ici à baie Missisquoi, on fait partie de ces organismes-là.

1490                   Quand on parle du cours d'eau principal, on fait partie avec d'autres organismes de réflexion pour amélioration. Lorsqu'on va parler de sous-bassins, on va tomber dans des tributaires qui commencent à être beaucoup moins importants. Puis c'est là que justement, on commence à parler de bassins qui sont purement agricoles. Mais lorsqu'on va parler de sous-sous-bassins, là, on va parler d'agriculture. Et la raison des cours d'eau qu'on va retrouver là sont souvent -- leur vocation, c'est l'égouttement de terres agricoles.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1495

Ça, c'est des cours d'eau naturels ou des rigoles aménagées?

**M. RENÉ WOLASZCZYK :**

1500

Quand on est rendu là, on est souvent dans les décharges. Il y a souvent des cours d'eau naturels qui ont été agencés aussi pour l'égouttement des terres agricoles. Lorsqu'on va arriver dans les sous-bassins et les sous-sous-bassins, on va s'approcher très fort de la problématique de l'égouttement agricole.

1505

Puis c'est là, si on veut, à cette étape-là, si tout le monde veut s'y retrouver, la faune, le tourisme - et j'en mets et j'en passe là - à un moment donné, est-ce que la vocation pour laquelle ces cours d'eau là sont là va être priorisée? Et quand on arrive là, on dit, à ce moment-là, on est assez réticent. On n'est pas contre, on est assez réticent à voir arriver tout le monde parce que l'usage prioritaire va devenir quoi?

1510

Et nous, on disait dans le texte que l'égouttement des terres au Québec pour permettre le genre d'agriculture qu'on y fait est important. On l'a vu l'évolution de l'agriculture, il y a des conséquences à ça, mais on a vu aussi les augmentations de production pour la nourriture aussi.

1515

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Je comprends.

1520

**M. RENÉ WOLASZCZYK :**

Et c'est dans cette optique-là. Mais on n'est pas contre la concertation. Il faut bien comprendre ça. On fait partie d'organismes de concertation à tous les niveaux.

1525

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Dans le même sens, en conclusion, vous dites que l'usage prioritaire de l'eau doit être la consommation de l'eau pour la consommation humaine et pour la production d'aliments. C'est deux choses. Si la production d'aliments va à l'encontre de l'objectif de la consommation humaine par les méthodes de production d'aliments, est-ce que la partie B de la priorité ne vient pas détruire ou compromettre la partie A?

Parce que vous dites «la priorité», c'est ces deux choses-là: consommation humaine et production animale. Donc, je dois comprendre, d'après votre phrase, que c'est sur le même pied.

**M. RENÉ WOLASZCZYK :**

1540        Oui. Mais pourquoi aller à l'encontre? Pourquoi vous me posez la question «va à l'encontre»?

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1545        Parce que la production d'aliments, il y a quelques personnes qui ont démontré devant nous que, par exemple, l'usage des pesticides par rapport à l'eau souterraine, l'usage d'engrais minéraux, certaines pratiques compromettent la qualité et les réserves d'eau.

**M. RENÉ WOLASZCZYK :**

1550        Par contre, dans le texte qu'on vous soumet, on fait une élaboration assez longue, merci, des modifications de tendances. On ne peut pas revenir sur l'historique. Les choses sont faites et les choses ont été faites avec les recommandations des professionnels. Je n'accuse personne quand je dis ça, c'était la façon de faire, comme dans d'autres domaines.

1555        Aujourd'hui, on sent - on peut vous donner des statistiques là-dessus - on sent beaucoup de changements, beaucoup de changements à venir aussi, mais on sent les pratiques agricoles, et c'est ça qu'est notre défi, c'est qu'on ne peut pas affecter le rendement. Il y a toujours une question d'économie là-dedans, comme dans tout le reste.

1560        Les pratiques agricoles sont en évolution assez forte. Il y a baisse de consommation des engrais qu'on appelait chimiques avant; on les appelle minéraux maintenant. Ce sont les mêmes. Malgré les augmentations de production énorme, il n'y a pas d'augmentation qui suit. L'augmentation n'est pas la même; on produit plus puis on augmente l'utilisation des pesticides. Il y a une diminution, si on fait le calcul, sur les augmentations de production, sur les augmentations d'acrage en production. Et j'ai les pourcentages, je peux vous les donner, si vous voulez, après, il faut que je fouille dans mes documents. Je ne veux pas élaborer là-dessus.

1570        Ça fait que moi, je ne vois pas... ce que je veux dire, c'est, ce qui a été fait avant a été fait de bonne foi.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1575        Je ne parle pas des intentions. J'essaie de comprendre...

1580 **M. RENÉ WOLASZCZYK :**

Aujourd'hui, les tendances agricoles, j'aurais une question peut-être à poser au monsieur qui nous a précédé quand il a dit: «Dans les îles de Sorel, il se faisait de l'agriculture adéquate», j'ai sursauté. J'aimerais qu'il s'explique là-dessus ce soir, plus tard, s'il peut revenir.

1585 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Au café, vous pourrez lui demander. Il va se faire un plaisir de vous répondre.

1590 **M. RENÉ WOLASZCZYK :**

C'est quoi adéquate? En tout cas, je vous dis, on ne voit pas de conflit entre les deux activités.

1595 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Vous les mettez sur le même pied.

1600 **Mme CAROLE MEUNIER :**

Oui.

1605 **M. RENÉ WOLASZCZYK :**

Oui. Et ce qu'on dit dans notre texte, je peux allonger en disant: dans notre texte, ce qu'on dit, s'il y avait à pomper dans la nappe souterraine, on pourrait même aller jusqu'à dire, s'il y avait à pomper dans la nappe souterraine dans les endroits où il y a le... et autant l'humain que l'agricole, peut-être que ce n'est pas l'endroit où on devrait accorder des permis pour pomper dans la nappe pour exportation, par exemple, ni pour embouteillage, commercialisation et compagnie pour aller ailleurs. Il faut réserver à ça.

1610 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Il y en a d'autres qui disent comme vous. Finalement, vous avez justement posé la question de la rentabilité. Vous dites: «L'agriculture durable doit être rentable.» Pour moi, ça m'apparaît un sophisme. Et j'ai lu dans le site de l'Union européenne que, selon eux, l'agriculture ne sera rentable que si elle est durable. Et de plus en plus, il y a des pays européens qui refusent certains produits fabriqués de certaines façons.

1615  
**M. RENÉ WOLASZCZYK :**

Oui, mais l'agriculture qu'on appelle durable peut être rentable.

1620  
**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Oui, oui, tout à fait, tout à fait.

1625  
**M. RENÉ WOLASZCZYK :**

Sans problème. Ce n'est plus de l'expérimentation qu'on fait.

1630  
**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Mais ce que je veux dire par cette affirmation-là, c'est qu'il y a une hiérarchisation des deux concepts, et celui qui est prioritaire, c'est la durabilité, parce que la rentabilité n'est pas possible s'il n'y a pas de durabilité.

1635  
**M. RENÉ WOLASZCZYK :**

Et la durabilité n'est pas possible s'il n'y a pas rentabilité. Ça fait que les deux concepts se rejoignent.

1640  
**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Non. C'est justement ce que l'Union européenne dit.

1645  
**M. RENÉ WOLASZCZYK :**

Oui, peut-être en Europe, mais je veux dire, même le CRE...

1650  
**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Je vous pose la question maintenant.

1655  
**M. RENÉ WOLASZCZYK :**

Même le CRE, on siège au CRE et au CRE, la définition du durable, la rentabilité et l'économique en font partie. On n'a pas le choix.

1660 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, ce n'est pas votre opinion. Vous maintenez l'égalité entre la durabilité et la rentabilité.

1665 **M. RENÉ WOLASZCZYK :**

Bien, il faut que les deux soient là.

1670 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

D'accord, je comprends bien votre point de vue.

1675 **LE PRÉSIDENT :**

La demi-heure est passée, on va arrêter. Mais remarquez que c'est un dialogue qu'on poursuit de place en place. Si je pouvais faire une observation, c'est que l'impression que j'ai, on a deux, trois concepts qui sont en train de s'ajuster. C'est-à-dire que la position de fond de l'UPA apparaît comme une position de dire: «Donnez-nous le temps qu'il nous faut pour éduquer le monde» et le reproche écologique, c'est que: «Il est déjà trop tard et cela ne suffit plus.» Et le malaise, c'est de comment trouver la réponse entre ces deux constats et comment l'articuler.

1680 Ici, vous avez une phrase qui dit: «Il serait illogique de vouloir maintenant leur faire payer un choix de société.» Donc, il y a une espèce de défense en disant: «La société nous a poussés à produire et maintenant, on est comme victime de ça.» Et la réponse de votre milieu, c'est: «Donnez-nous le temps de nous ajuster.» Et ce que les gens demandent, c'est: «Est-ce que dans le temps demandé, on arrivera à corriger? Et peut-être sera-t-il trop tard.» Voyez-vous, c'est ça qu'on n'a pas encore les concepts articulés pour voir comment ça peut trouver une réponse qui réconcilie les tendances et les aspirations.

1685 **M. RENÉ WOLASZCZYK :**

1690 Ce qu'on dit dans le texte aussi, dans notre texte, et on le dit parce qu'on en est convaincu, ce n'est pas par des réglementations qu'on change les choses. On l'a vécu. Il y a des règlements au ministère de l'Environnement, depuis 71, au Québec, il y a des règlements sur l'agriculture. Ça ne veut pas dire qu'on ne les a pas suivis, mais ces règlements-là ont évolué avec le temps, comme nous on évolue avec le temps.

1695 Par contre, on sait, et on fait la démonstration dans le résumé, depuis quelques mois, on a, par la sensibilisation, la formation, l'information, les rencontres, le dialogue, on a mis en place ce qu'on appelle, nous, des clubs d'agriculture durable. On en a seize en région. Je pense qu'on en avait un, il y a un an et demi, deux ans. Il y a 600 entreprises là-dedans. Par-dessus ça, on a deux personnes à la Fédération qui s'occupent d'agroenvironnement. Il y a plus que deux personnes, mais on a deux personnes qui sont essentiellement là-dessus.

1700

On a ce qu'on appelle aussi des groupes et ce sont des entreprises qui n'ont pas nécessairement senti le besoin d'aller dans un club d'agriculture durable, mais ils ont une problématique à régler chez eux. Ils sont plusieurs ensemble à vouloir regarder une problématique quelconque. Ça peut être uniquement un cours d'eau, comment on fait pour plus qu'on envoie notre stock dedans. Et ce sont ce qu'on appelle des groupes.

1705

Tout ça, on l'a obtenu tout simplement en prenant le temps de faire les choses et ça a été très rapide, c'est quelques mois. Ça fait qu'on dit, à partir d'un concept comme ça, ce n'est pas par la réglementation. Ce qui a été fait avant a été fait sur recommandation professionnelle et de bonne foi par tout le monde dans toute la société, puis on a fait notre part. On nous a demandé de produire, on a produit. On nous demande encore de produire, on dit: «Faites donc attention», là on commence à... Et il faut prendre les étapes une après l'autre.

1710

Si vous aviez demandé aux producteurs agricoles de faire partie d'une agence de bassin versant dans laquelle ils se font dire qu'ils sont responsables de la pollution à 50 % du phosphore qui se retrouve là-dedans, je ne suis pas sûr qu'il y a cinq ans, vous auriez eu beaucoup d'agriculteurs qui auraient accepté de s'asseoir avec le monde.

1715

**LE PRÉSIDENT :**

1720

Non, non, puis quand on a fait la même chose aux industriels, il y a quinze ans, c'était pareil.

1725

**M. RENÉ WOLASZCZYK :**

La nature, elle va persister après qu'on ne sera plus là personne ici.

**LE PRÉSIDENT :**

1730

Une affaire qu'il faut se dire de part et d'autre, c'est que rien ne peut se faire sans éducation...

**M. RENÉ WOLASZCZYK :**

1735

Voilà.

1740 **LE PRÉSIDENT :**

... mais rien ne peut se faire qu'avec de l'éducation. Et c'est cet ajustement de l'un et de l'autre qu'on va continuer à chercher. Merci. C'est chic à vous d'être venus. C'est un au revoir, pas pour vous personnellement, mais pour le groupe que vous représentez. Alors, merci bien et bonne chance.

1745 **M. RENÉ WOLASZCZYK :**

Par contre, il va peut-être encore revenir sur ce qu'est la définition d'une agriculture adéquate, j'aimerais ça l'entendre.

1750 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Alors, j'inviterai le Boisé des Douze, s'il vous plaît. Venez, madame.

1755 **Mme CAROLINE BISSON :**

Bonsoir! Mon nom, c'est Caroline Bisson. Je suis administratrice au Boisé des Douze. On est un organisme local au niveau des actions à Saint-Hyacinthe sur un boisé. Donc, on n'a pas la même envergure que les autres organismes qui ont présenté. Et nous, on est sur la 1760 territoire de la rivière Yamaska.

Donc, nous, ce qu'on dit, c'est qu'on doit axer vers la sensibilisation au niveau des gens. Au niveau de la Yamaska, on sait qu'on a une qualité d'eau qui n'est pas vraiment enviable, puis ça amène que les gens sont désintéressés par cette richesse-là qu'on a. Donc, 1765 on doit axer vers eux pour qu'ils puissent reprendre cette rivière-là pour pouvoir travailler à sa restauration.

Donc, on a commencé par présenter des actions qui avaient été faites ici et là. Puis on s'est basé de ça pour dire: il faut axer vers des actions comme ça. Donc, au niveau de la 1770 sensibilisation, qu'est-ce qu'on recommande, il faut que ça aille avec les enfants. Nous, ici, pour le Boisé des Douze, on a fait des activités de reboisement où il y avait des jeunes dans les écoles qui venaient travailler. Donc, ça permet avec eux de parler d'environnement durable et puis de pouvoir travailler à ce niveau-là, d'apprendre des concepts vraiment sur le terrain.

1775 Aussi, on recommande qu'il y ait aussi des actions qui soient faites au niveau de la population. Et pour qu'il y ait une sensibilisation à ce niveau-là, il faut que la rivière puisse leur rapporter des choses. Il faut qu'ils s'aperçoivent qu'ils puissent retrouver un usage ou des choses comme ça. Et l'exemple qu'on prend, c'est par exemple à Sherbrooke, l'organisme CHARMES ont fait des aménagements qui sont des très beaux aménagements, qui ont permis 1780 de retrouver un usage, entre autres la baignade au parc Blanchard, et les personnes peuvent

aller sur le bord de l'eau et vraiment s'accaparer de la ressource et vouloir continuer à la conserver à ce niveau-là, ce qui amène aussi un investissement pour continuer à protéger cette ressource-là.

1785 Ce qui arrive à des organismes locaux un peu comme nous, c'est que c'est plus difficile pour aller chercher du financement. C'est des bénévoles qui travaillent et on va chercher des petites miettes ici et là. Donc, les actions souvent vont commencer, vont arrêter et ce n'est pas tout le temps continu. C'est plus difficile à ce niveau-là.

1790 Aussi, on recommande que ce qui a été fait soit reconnu. Par exemple, au niveau de la rivière Yamaska, on sait que l'agriculture tient une place très importante. Il y a des actions qui ont été commencées, comme monsieur Wolaszczyk ici avait présentées. Souvent, les personnes ne reconnaissent pas ces actions-là et aussi, pas seulement au niveau de l'agriculture, au niveau de tout ce qui est fait sur le territoire, puis ce qui amène que les personnes perdent un peu le goût de vouloir continuer à travailler à ce niveau-là. Donc, il faut encourager ces actions-là, les aider pour qu'ils puissent poursuivre à travailler pour la rivière. Et c'est sûr qu'il y a beaucoup d'organismes qui ont été bâtis et ces organismes-là ont été bâtis dans le but de vouloir conserver un usage ou vouloir retrouver un usage. Donc, il faut continuer dans ce sens-là.

1800 Et puis évidemment, nous, on est pour le concept de la gestion par bassin versant parce que justement, toutes les personnes sur le territoire vont pouvoir se parler, vont pouvoir reconnaître ce qui est fait d'une place à l'autre et vont pouvoir ensemble prendre des actions et se donner des actions prioritaires sur le territoire vers quoi on veut travailler.

1805 Donc, en gros, c'est ça. Ce qu'on dit - c'est un plus petit mémoire qu'on présente ici - au niveau de la rivière Yamaska, la qualité n'est pas vraiment enviable. Donc, les personnes se désintéressent et ne sont pas prêtes à s'investir autant du côté humain, du côté financier ou de vouloir qu'il y ait des investissements à ce niveau-là. Donc, il faut un peu changer cette roue-là et démontrer aux gens quelles sont les richesses qu'il y a sur le territoire.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça va mieux?

**Mme CAROLINE BISSON :**

Oui.

1820 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, d'abord. C'est gentil d'avoir pris la peine de ramasser votre pensée, de l'avoir mise par écrit et d'être venue nous le dire. Alors, vous faites une action de base qui est extrêmement importante. Je laisse à madame Gallichan le plaisir de vous poser la première question.

1825 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Au dernier paragraphe de votre mémoire, vous traitez à ce moment-là de la gestion par bassin versant et puis vous dites qu'en plus de rassembler tous les intervenants du milieu à la même table, l'organisme permettrait de mobiliser, intensifier les actions et permettre une meilleure coalition entre les organismes.

1830 Dans le mémoire présenté par l'UPA tout à l'heure, à un moment donné, mes collègues ont abordé avec les représentants cet aspect. Eux, ils voyaient le fait qu'une fois que les actions qui seront retenues et qui auront été décidées au niveau provincial pour assurer l'atteinte d'un objectif commun, il faudrait par la suite, disaient-ils, qu'il revienne au milieu agricole de définir les actions à privilégier.

1835 1840 Comme vous avez semblé être, bon, beaucoup plus tolérante que d'autres à l'endroit de la démarche au niveau des agriculteurs, pas rien que de la région d'ici mais en général au Québec, est-ce que votre vision s'apparente beaucoup plus à cette démarche ou à celle qui ferait en sorte qu'à une table de concertation, les gens sont relativement tous égaux et que, finalement, c'est le consensus ou l'utilisation du cours d'eau en question qui est décidée en équipe.

1845 **Mme CAROLINE BISSON :**

1850 Je pense que je vois plus une vision d'équipe, que toutes les personnes qui représentent les usages ou les activités sur leur territoire, ensemble décident qu'est-ce qui doit être priorisé. Je ne vois pas nécessairement à définir quel doit être l'usage qui doit être priorisé sur leur territoire. Donc, c'est toute l'équipe ensemble qui vont décider. Je vois plus une vision à ce niveau-là. Mais c'est sûr que pour qu'il y ait une équipe, il faut que tout le monde se comprenne, tout le monde s'écoute à ce niveau-là et qu'ils reconnaissent ce que les autres font sur leur territoire.

1855 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1860 L'argument de monsieur le président de la Fédération, monsieur Wolaszczyk, était à l'effet que surtout lorsqu'il s'agit d'un sous-sous-bassin, c'est nettement - en tout cas, en ce qui concerne la région ici - c'est nettement agricole et que donc, il y aurait comme une sorte, je dirais, de monopole, mais prenez-le pas dans le sens péjoratif du terme là.

1865 **Mme CAROLINE BISSON :**

Peut-être que oui, ce qui est sur le territoire, c'est l'agriculture, mais cette action-là va affecter d'autres usages. Donc, si on priorise, mettons, un monopole, comme on pourrait dire, mais sur le reste du territoire, ça peut pénaliser d'autres personnes. Donc, oui, il peut y avoir une activité importante, mais cette activité-là doit être gérée de façon concertée entre les personnes pour que tout le monde puisse bénéficier de la ressource.

1870 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Bravo pour votre mémoire. Comme vous dites dans votre introduction, comme membre d'un comité, comme les comités que vous décrivez, vous êtes une missionnaire et une bâtieuse d'avenir avec votre groupe. Vous avez parlé des activités concernant les jeunes dans les écoles. Et je pense qu'il y a pas mal unanimité sur l'importance de cette initiative-là. Vous mentionnez les écoles Brundtland.

1880 Bonsoir, monsieur! Pourriez-vous nous dire votre nom, s'il vous plaît.

1885 **M. YAN LOISELLE-BLANCHARD :**

Yan Loiselle-Blanchard.

1890 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Bienvenue!

1895 **M. YAN LOISELLE-BLANCHARD :**

Et merci beaucoup de votre écoute, en passant.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Alors, outre le fait, par exemple, d'introduire, à l'initiative des enseignants dans les cycles du primaire, de l'enseignement sur les questions environnementales, est-ce que vous voyez d'autres moyens pour sensibiliser les jeunes à ces questions-là?

1900 **Mme CAROLINE BISSON :**

C'est sûr que l'école est une base importante. Dans les écoles primaires, comme on le disait, c'est les enseignants à qui relève... il n'y a pas vraiment de programme spécifique. Donc, il faut leur en proposer. Mais c'est sûr qu'il y a d'autres moyens où les jeunes peuvent être sensibilisés: des groupes communautaires, des actions. On peut les inviter à travailler avec nous sur le territoire. C'est vraiment par l'action qu'ils peuvent être sensibilisés parce que, par l'action, ils vont pouvoir s'accaparer la ressource et sentir qu'elle leur appartient.

1910 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et donnez-nous donc des exemples d'actions que vous avez entreprises, par exemple, avec des groupes de jeunes?

1915 **Mme CAROLINE BISSON :**

Bien, dernièrement, notre projet qu'on avait au Boisé des Douze, c'est un projet de reboisement. Donc, il y a des scouts qui ont participé à notre projet. Il y a aussi des étudiants du primaire qui sont venus nous aider à faire le reboisement. Et il y a aussi des bénévoles pour des plus gros travaux. Évidemment, les plus jeunes enfants ne peuvent pas nécessairement tout faire, donc, on peut retrouver vraiment toutes les personnes qui se retrouvent dans le quartier où se situe le boisé.

1925 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et est-ce que l'activité de planter un arbre ou un arbuste est significative en elle-même ou vous avez aussi une explication du phénomène de l'importance auprès des jeunes de cet acte-là?

1930 **Mme CAROLINE BISSON :**

Oui, c'est ça, les enseignants qui participent ont aussi un volet à l'école où ils peuvent expliquer ce qu'ils font. Ils peuvent utiliser justement l'activité qu'ils ont faite pour compléter l'enseignement.

1935 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Et quelle est la réaction des enfants? Est-ce qu'ils sont enthousiastes? Est-ce qu'ils s'impliquent volontiers dans ces projets-là?

1940	<b>Mme CAROLINE BISSON :</b>
	Oui, ça travaille très bien et puis ils sont très intéressés à ça.
1945	<b>M. YAN LOISELLE-BLANCHARD :</b>
	Ils travaillent fort, ils mettent la main à la pâte, puis ils sont intéressés. Ils vont sortir à l'extérieur en plus, puis ils touchent à la terre, aux arbres. Puis c'est plus intéressant que d'être assis dans une classe, pour certains.
1950	<b>M. CAMILLE GENEST, commissaire :</b>
	Ça dépend du professeur peut-être!
1955	<b>M. YAN LOISELLE-BLANCHARD :</b>
	Peut-être. Mais je pense que c'est bien encadré dans les cours de sciences naturelles au primaire. Puis je pense qu'ils font un retour là-dessus, puis les jeunes sont sensibilisés à ça, puis je pense que c'est une bonne alternative.
1960	<b>LE PRÉSIDENT :</b>
	Alors, merci à vous deux.
1965	<b>Mme CAROLINE BISSON :</b>
	Merci.
1970	<b>LE PRÉSIDENT :</b>
	Et bon succès dans l'ensemble de vos travaux.
1975	<b>M. YAN LOISELLE-BLANCHARD :</b>
	Merci beaucoup.
1980	<b>LE PRÉSIDENT :</b>
	Alors, deux autres mémoires étaient annoncés, mais les gens se sont désistés à la dernière minute.
	Là, il y a eu une controverse tantôt sur vos dires, monsieur Latraverse. Je pense que vous pouvez vous parler. Êtes-vous capable de vous parler? Parce que je pense que c'était

plus un commentaire sur la chose et des explications, alors vous vous expliquerez. Je ne relancerai pas le débat à ce niveau-là.

1985

Si toutefois il y a des choses qui factuellement ont été dites, qui ne sont pas correctes, il y a un droit de rectification à toute personne dans l'assemblée. Est-ce qu'il y en a qui veulent l'utiliser? Non?

1990

Évidemment, on touche à des questions délicates et chaudes, et c'est pour ça qu'il y a une commission. C'est pour permettre qu'un débat ait lieu et qu'on se parle, et qu'on voit les pour et les contre, et qu'on finisse par comprendre la complexité des choses pour trouver ensuite ou proposer des solutions, ce qui veut dire que de temps en temps on doit aller un peu au fond des choses.

1995

Je remercie les personnes au soutien pour toute la présence ici: notre analyste, monsieur Serge Daoust; à l'arrière, aux communications, madame Louise Bourdages et au secrétariat de la Commission, madame Hélène Marchand; à la logistique, les deux messieurs là-bas qui sont rattachés au ministère des Relations avec les citoyens, monsieur Jean Métivier et monsieur Georges Leclerc. Et la personne qui parle pendant que vous parlez, cela va vous donner les transcriptions de l'audience, alors madame Lise Maisonneuve.

2000

Alors, bonsoir et merci. Nous sommes à Sherbrooke à nouveau demain. Et je vous rappelle que normalement, nous devrions remettre un rapport au ministre au 15 mars et ça va être un best-seller. Merci.

2005

\*\*\*\*\*

2010

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2015

Et, j'ai signé:

---

**LISE MAISONNEUVE, s.o.**